

**ESSENCE DE TEREBENTHINE****Code : 16978****SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

- Description chimique : Essence de térébenthine .  
\* Type de produit : Substance UVCB .  
Numéro de régistration Reach : 01-2119553060-53

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

- \* Usage(s) identifié(s) : Voir le tableau sur la première page de l'annexe.  
\* Usage(s) déconseillé(s) : Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées dans le tableau sur la première page de l'annexe.  
Ne pas utiliser dans des articles décoratifs, dans des farces et attrapes et dans des jeux (conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006) (3).  
Substances ou mélanges liquides répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du Règlement (CE) n° 1272/2008: (a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F, (b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10, (c) la classe de danger 4.1, (d) la classe de danger 5.1).  
Ne pas utiliser dans des générateurs d'aérosols à des fins de divertissement et de décoration (conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006) (40).  
Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du Règlement (CE) n° 1272/2008).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Identification de la société : BRENNTAG N.V. - Nijverheidslaan 38 - BE-8540 DEERLIJK  
TEL: +32(0)56/77.69.44 - FAX: +32(0)56/77/57/11  
E-MAIL: info@brenntag.be - Website: www.brenntag.be

BRENNTAG Nederland B.V. - Donker Duyvisweg 44 - NL-3316 BM DORDRECHT  
TEL: +31(0)78/65.44.944 - FAX: +31(0)78/65.44.919  
E-MAIL: info@brenntag.nl - Website: www.brenntag.nl

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro de téléphone en cas d'urgence : La Belgique : Centre Anti-Poison - Bruxelles  
TEL: +32(0)70/245.245

Les Pays-Bas : Centre National d'Information toxicologique - Bilthoven  
TEL: +31(0)30/274.88.88 (Destiné uniquement à informer les travailleurs sociaux professionnels en cas d'intoxication aiguë)

**SECTION 2. Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008**

Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention (Flam. Liq. 3; H226)  
Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (Acute Tox. 4, oral; H302)  
Danger par aspiration - Catégorie 1 - Danger (Asp. Tox. 1; H304)  
Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 4 - Attention (Acute Tox. 4, dermal; H312)  
Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (Skin Irrit. 2; H315)  
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention (Skin Sens. 1; H317)  
Irritation oculaire - Catégorie 2 - Attention (Eye Irrit. 2; H319)

**ESSENCE DE TEREBENTHINE**
**Code : 16978**
**SECTION 2. Identification des dangers (suite)**

Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4 - Attention (Acute Tox. 4, inhalation; H332)

Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2; H411)

**2.2. Éléments d'étiquetage**
**Etiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008**

- Composant(s) dangereux : Essence de térébenthine
- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 - Nocif par contact cutané. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
  - Prévention : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
  - Intervention : P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... Ne PAS faire vomir. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
  - Considérations relatives à l'élimination : P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**2.3. Autres dangers**

- \* Dangers physiques/chimiques : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air. Peut former des peroxydes. Peut provoquer des décharges d'électricité statique.
- Dangers sur la santé : Une concentration dangereuse pour la santé dans l'air sera pas ou très lentement atteinte lors de l'évaporation de cette substance à env. 20°C; par pulvérisation beaucoup plus rapide.
- Dangers pour l'environnement : Aucun danger supplémentaire. Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas (conformément à l'annexe XIII).
- Dangers pour la sécurité : Au point-éclair ou au-delà, les vapeurs présentes peuvent s'enflammer à l'air libre ou exploser en espace confiné lorsqu'elles sont mélangées à l'air et exposées à une source d'ignition.

**SECTION 3. Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**

Nom du composant(s)	% en poids	n° CAS	n° EINECS	n° index	n° Reach	CLASSIFICATION
* Essence de térébenthine	: > 99 %	8006-64-2	232-350-7	650-002-00-6	01-2119553060-53	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4 (oral); H302 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4 (skin); H312 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4 (inhal); H332 Aquatic Chronic 2; H411

**ESSENCE DE TEREBENTHINE****Code : 16978****SECTION 3. Composition/informations sur les composants (suite)**

\*

Le texte complet des mentions (EU)H se trouve à la section 16.  
Composante(s) dangereux reportable(s) de substance(s) UVCB et/ou multi-constituant satisfaisant aux critères de classification et/ou avec une limite d'exposition Essence de térébenthine

**SECTION 4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

- En Général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.  
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers secours
- Inhalation : Amener la victime à l'air frais.  
Tenir le patient au calme dans une position demi-assise.  
Si la victime ne respire plus ou de façon irrégulière, pratiquer la respiration artificielle.  
Emmener le patient immédiatement à l'hôpital.
  - Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés.  
Laver la peau immédiatement à l'eau savonneuse. (év. se doucher).  
Appeler un médecin.
  - \* - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau.  
Enlever les verres de contact.  
Consulter un oculiste.  
Continuer à rincer ou dégoutter l'oeil pendant le transport.
  - \* - Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche à l'eau.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir section 11.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le NVIC ou le Centre Antipoison belge.

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

- Adéquats : Poudre chimique sèche , Mousse , Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) , Eau pulvérisée .
- Inadéquats : Fort courant d'eau .

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risques particuliers : En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Mesures de protection en cas d'intervention : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome et porter des vêtements de protection adéquats.
- Procédures spéciales : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Tenir à l'écart de toute source d'ignition éventuelle (feu ouvert, étincelles, fumée, ...).

**ESSENCE DE TEREBENTHINE****Code : 16978****SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)**

Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.  
Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour l'environnement : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque.  
Endiguer le produit renversé le plus possible avec du matériel inerte.  
Eviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.  
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit renversé dans des récipients fermés.  
Les derniers résidus éventuels peuvent être arrosés à une solution savonneuse ou à l'eau.  
Recueillir l'eau de rinçage .

**6.4. Référence à d'autres sections**

Pour l'équipement de protection, voir section 8.  
Pour l'élimination des déchets, voir section 13.

**SECTION 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : Faites attention : ABSORPTION PAR LA PEAU !  
EVITER TRANSFORMATION DE BROUILLARD !  
Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Lavez-vous les mains avant et après que vous avez travaillées avec le produit.  
Des rince-oeil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute source possible d'exposition.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit frais, bien ventilé et à l'épreuve du feu.  
Tous les produits dangereux devraient être placés sur un bac récepteur ou être entonnés.  
Conserver à l'écart des : Agents oxydants .

- \* Prévention des incendies et des explosions : Ecarter toute source d'ignition (feu ouverte, étincelles, fumée, ...).  
A une température supérieure ou égale au point d'éclair, le mélange vapeur-air peut devenir facilement inflammable et explosif.  
Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit.  
Prendre des précautions spéciales pour éviter des décharges d'électricité statique.  
Utiliser un équipement à l'épreuve d'explosion.  
Relier suffisamment à la terre.

Matériaux d'emballage recommandés : Acier revêti .

- \* Matériaux d'emballage déconseillés : Caoutchouc , Matières synthétiques .

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour les usages identifiés, voir le sous-rubrique 1.2 et/ou les scénarios d'exposition.

**ESSENCE DE TEREVENTHINE****Code : 16978****SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

- \* Limites d'exposition professionnelle : Essence de térébenthine : Valeur limite (BE) : 20 ppm (2014)  
DNELs : • Essence de térébenthine : Travailleur, effets locaux aigus, cutané : 161 µg/cm<sup>2</sup>  
• Essence de térébenthine : Travailleur, effets systémiques aigus, cutané : 25 mg/kg pc/jour  
• Essence de térébenthine : Travailleur, effets systémiques à long terme, inhalation : 5,98 mg/m<sup>2</sup>  
• Essence de térébenthine : Consommateur, effets locaux aigus, dermal : 81 µg/cm<sup>3</sup>  
• Essence de térébenthine : Consommateur, effets systémiques à long terme, inhalation : 1,06 mg/m<sup>2</sup>  
• Essence de térébenthine : Consommateur, effets systémiques à long terme, oral : 0,31 mg/kg pc/jour
- PNECs : • Essence de térébenthine : Eau douce : 8,8 µg/l  
• Essence de térébenthine : Eau de mer : 0,88 µg/l  
• Essence de térébenthine : Sédiment d'eau douce : 2,27 mg/kg  
• Essence de térébenthine : Sédiment marin : 0,227 mg/kg  
• Essence de térébenthine : Sol : 0,45 mg/kg  
• Essence de térébenthine : Station de traitement des eaux usées : 6,6 mg/l  
• Essence de térébenthine : Orale : 1,35 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**

- Mesures d'ordre technique : Aération , Aspiration locale .
- Equipements individuels de protection
- Protection respiratoire : Masque agréé-CE contre les vapeurs organiques et solvants (type A, brune).
  - Protection de la peau : Un vêtement de protection approprié .
- \* - Protection des mains : Matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374):  
L'aptitude des gants et du délai de rupture pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.  
- matière : Caoutchouc nitrile  
- épaisseur : Aucune donnée disponible  
- délai de rupture : Aucune donnée disponible .
- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité fermées ou écran facial.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Voir sections 6, 7, 12 et 13.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique (20°C) : Liquide .
- Aspect/Couleur : Clair(e) , Incolore .
- Odeur : Odeur résineuse .
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.
- Valeur pH : Non applicable.
- \* Point de fusion/congélation : -60 °C
- \* Point/Intervalle d'ébullition (1013 hPa) : 154 - 170 °C
- \* Point d'éclair : 34 °C
- Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible.
- Limites d'explosivité en air : 0,8 - 6,0 % en vol.
- \* Pression de vapeur (20°C) : 5,2 kPa

**ESSENCE DE TEREBENTHINE****Code : 16978****SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)**

Densité des vapeurs	: 4,69
* Densité de vapeur relative (air=1)	: Aucune donnée disponible.
* Densité relative du mélange saturé de vapeur/air (air=1)	: 1,02
* Densité relative (l'eau=1)	: 0,9
* Masse vol. apparente	: 0,600 g/ ml
* Hydrosolubilité	: 0,03 g/ 100ml
* Log P octanol/eau (20°C)	: 4,49
* Température d'auto-inflammation	: 270 °C
Energie d'inflammation minimum	: Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
* Viscosité (25°C)	: 1,5 mPas ( Dynamique )
Propriétés explosives	: Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés explosives .
Propriétés comburantes	: Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes .

**9.2. Autres informations**

* Guidage spécifique	: 22 pS/m
* % Volatiles (en poids)	: > 99

**SECTION 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réactivité : Réagit violemment avec les agents oxydants.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité : Cette huile se détériore au fur et à mesure du maintien, par ozonisation et résinification familiale, elle ne doit pas être conservée longtemps avant son utilisation. .

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

* Réactions dangereuses	: Réagit violemment à/aux: . Chlore Hypochlorite de calcium , Acide chromique , Chlorure d'étain , Hexachloromelamine et trichloromelamine .
-------------------------	--

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Températures élevées .

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Agents oxydants , Hypochlorite de calcium , Chlore , Acide chromique , Chlorure d'étain , Hexachloromelamine et trichloromelamine .

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone .

**SECTION 11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

* - Inhalation	: Nocif par inhalation. L'inhalation de vapeurs/fumées peut causer des difficultés respiratoires. ( Oedème du poumon. ) Le produit peut agir sur le système nerveux central. Symptômes: Gorge douloureuse , Toux , Suffocation , Maux de tête , Etourdissements , Nausées , Douleur de poitrine , Abrutissement .
----------------	---

**ESSENCE DE TEREBENTHINE**
**Code : 16978**
**SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)**

* - Contact avec la peau	: • Essence de térébenthine : CL50 (Rat, inhalation, 4 h) : 13,7 mg/l ( Air; Guide de l'OCDE 403) : Nocif par contact cutané. Le produit est absorbé par la peau. Symptômes: Rougeur , Douleur . • Essence de térébenthine : DL50 (Lapin, admin. cutanée) : > 2000 mg/kg ( Guide de l'OCDE 402)
* - Ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Après ingestion du liquide, de fines gouttelettes du produit peuvent entrer dans les poumons (par aspiration), pouvant provoquer une inflammation pulmonaire. Symptômes: Gorge douloureuse , Toux , Maux de ventre , Gastralgie , Faiblesse musculaire , Crampes , Abrutissement , Perte de conscience . • Essence de térébenthine : DL50 (Rat, admin. orale) : > 500 mg/kg ( Guide de l'OCDE 423)
* Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. Le contact prolongé et fréquent peut causer des réactions d'hypersensibilité. Au contact intensif de la peau, risque d'eczéma, d'hypersensibilité.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
* Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les symptômes l'oedème pulmonaire ne peuvent se manifester qu'après quelques heures, intensifiés par des efforts physiques.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Effets cancérogènes	: Non repris comme carcinogène .
Effets mutagènes	: Non repris comme mutagène .
Toxicité vis-à-vis de la reproduction	: Non repris pour toxicité de reproduction .
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes . Chez les animaux : Pas d'effets connus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes . Chez les animaux : Peut provoquer une altération des reins et de la vessie.

**SECTION 12. Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

* Ecotoxicité	: • Essence de térébenthine : CL50 (Poisson, 96 h) : 29 mg/l (Danio rerio) ( Guide de l'OCDE 203) • Essence de térébenthine : CE50 (Algue, 72 h) : 17,1 mg/l (Desmodesmus subspicatus) ( Guide de l'OCDE 201) • Essence de térébenthine : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : 8,8 mg/l ( Guide de l'OCDE 202) • Essence de térébenthine : CSEO (Algues) : 10 mg/ml
---------------	--

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance et dégradabilité	: • Essence de térébenthine : Persistance et dégradabilité : Se biodégrader facilement .
------------------------------	--

**12.3. Potentiel de bio-accumulation**

Bioaccumulation	: • Essence de térébenthine : Bioaccumulation : Bio-accumulation possible.
-----------------	--

**12.4. Mobilité dans le sol**

* Mobilité	: • Essence de térébenthine : Mobilité : Mobilité faible dans la plupart des sols.
------------	--

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Evaluation	: • Essence de térébenthine : PBT/vPvB : Non
------------	--



**ESSENCE DE TEREBENTHINE****Code : 16978****SECTION 12. Informations écologiques (suite)****12.6. Autres effets néfastes**

Potentiel de formation d'ozone photochimique	: Aucune donnée disponible.
Potentiel photochimique d'appauvrissement de la couche d'ozone	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de perturbation du système endocrinien	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de réchauffement global	: Aucune donnée disponible.

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Traitement des déchets et résidus	: Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme agréée de traitement de déchets dangereux.
Liste européenne des déchets	: XXXXXX - Code européen de déchets. Ce code est assigné sur la base des applications les plus courantes et ne peut pas être représentatif pour les pollutions qui sont surgies à l'utilisation efficace du produit. Le producteur de la perte doit évaluer son processus lui-même et doit accorder le codage de rebut approprié. Voir la Décision 2001/118/CE .
Traitement des emballages souillés	: L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

**SECTION 14. Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

N° UN : 1299

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

* Nom ADR/RID	: UN 1299 Essence de térébenthine, 3, III, (D/E)
Nom ADN	: UN 1299 Essence de térébenthine , 3, III
Nom IMDG	: UN 1299 Turpentine , 3, III, (34°C), MARINE POLLUTANT
* Nom IATA	: UN 1299 Turpentine , 3, III

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe : 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage : III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Danger pour l'environnement : Oui  
Polluant marin : Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication du danger : 30  
Symbole(s) de danger : 3  
N° EmS : F-E , S-E

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**

Type de navire requis : Aucune donnée disponible.



**ESSENCE DE TEREBENTHINE****Code : 16978****SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**

Catégorie de pollution : Aucune donnée disponible.

**SECTION 15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

N° NFPA : 1-3-0

Règle(s) UE applicable(s) : Directive 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses  
Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail  
Directive 1999/13/CE du Conseil du 11 mars 1999 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations  
Décision 2001/118/CE de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la Décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets  
Directive 2004/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la Directive 1999/13/CE  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006  
Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Reach)

\* Réglementations nationales

- Belgique

\* - Allemagne

: WGK : Aucune donnée disponible.

\* - Pays-Bas

: Charge de l'eau : A  
Effort d'assainissement : 3**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

\* Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour le produit.

**SECTION 16. Autres informations**

\* Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et les modifications actuelles correspondantes.

Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.

\* Modification par rapport à la révision précédente.

\* Modifications : Révision générale .

\* Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances ( Producteur(s) , Cartes chimiques , ...)  
Voyez aussi sur l'adresse d'Internet:  
<http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search>

Mention(s) (EU)H

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**ESSENCE DE TEREBENTHINE****Code : 16978****SECTION 16. Autres informations (suite)**

H312 - Nocif par contact cutané.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 - Nocif par inhalation.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- \* Procédure de classification : Flam Liq. 3; H226 - Basé sur des données d'essai  
Acute Tox. 4, oral; H302 - Méthode de calcul  
Asp. Tox. 1; H304 - Méthode de l'additivité  
Acute Tox. 4, dermal; H312 - Méthode de calcul  
Skin Irrit. 2; H315 - Méthode de l'additivité  
Skin Sens. 1; H317 - Méthode de l'additivité  
Eye Irrit. 2; H319 - Méthode de l'additivité  
Aquatic Chronic 2; H411 - Méthode de calcul
- \* Liste des abréviations et acronymes : Acute Tox. 4, oral : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4  
Acute Tox. 4, dermal : Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 4  
Acute Tox. 4, inhalation : Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4  
ADN (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure)  
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route)  
Aquatic Chronic 2 : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2  
Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration - Catégorie 1  
CO : Monoxyde de carbone  
DNEL (Derived No Effect Level) : un niveau d'exposition estimé sécurité  
CE50 : Concentration Effective médiane  
EmS (Emergency Schedule) : le premier code fait référence à l'annexe relative aux incendies et le deuxième code renvoie au barème de déversement pertinentes  
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire - Catégorie 2  
Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables - Catégorie 3  
IATA (International Air Transport Association) : provisions relatives au transport international des marchandises dangereuses par air  
IMDG (International Maritime Dangerous Goods code) : code international relatif au transport des marchandises dangereuses par mer  
CL50 : Concentration Létale médiane  
DL50 : Dose Létal médian  
Facteur M : un facteur de multiplication qui est appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique (Aquatic Acute 1; H400 ou Aquatic Chronic 1; H410) et qui est utilisé pour obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente  
NFPA (National Fire Protection Association) ou diamant du feu  
NOEC (No Observed Effect Concentration) : concentration sans effet nocif observé  
NVIC : Centre National d'Information toxicologique  
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
PBT : persistante, bioaccumulable et toxique  
PNEC (Predicted No Effect Concentration) : concentration en deçà duquel l'exposition à une substance sans effet  
RCP (Reciprocal Calculation Procedure)  
REACH : Enregistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques  
RID (Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses)  
SCL (Specific Concentration Limits) : limites de concentration spécifiques  
Skin Irrit. 2 : Irritation cutanée - Catégorie 2  
Liste de la SZW : Liste de substances et de processus cancérigènes comme visée à l'article 4.11 du décret de conditions de travail  
Liste de la SZW : Liste non limitative de substances toxiques de reproduction

**ESSENCE DE TEREBENTHINE****Code : 16978****SECTION 16. Autres informations (suite)**

auxquelles l'obligation additionnelle d'enregistrement s'applique comme visé à l'article 4.2a, deuxième paragraphe du Décret sur les conditions de travail  
VME (Valeur Moyenne d'Exposition) : l'exposition moyenne durant une période spécifique

UVCB (substance of Unknown or Variable composition, Complex reaction product or Biological material) : substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique

WGK (Wassergefährdungsklasse) : une classification allemande des substances qui indiquent le risque d'environnement pour l'eau de surface

vPvB : très persistante et très bioaccumulable

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

BRENNTAG n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.

**Fin du document**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de la substance	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 8b, 15	1	NA	ES12578
2	Utilisation en tant qu'intermédiaire	3	8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8b, 15	6a	NA	ES12592
3	Distribution de la substance	3	NA	NA	1, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES12612
4	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8b, 15	2	NA	ES12604
5	Formulation de revêtements et adhésifs	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES12718
6	Utilisation dans les revêtements	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 10, 13, 15	4	NA	ES12722
7	Utilisation dans les revêtements	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 10, 11, 13, 15, 19	8a, 8d	NA	ES12859
8	Formulation d'adhésifs et mastics	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8b, 9, 14, 15	2	NA	ES12884
9	Utilisation dans les adhésifs et les produits d'étanchéité	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8b, 10, 13, 15	5	NA	ES12886
10	Utilisation dans les adhésifs et les produits d'étanchéité	22	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 10, 11, 13, 15	8c, 8f	NA	ES12890
11	Utilisation dans les revêtements	21	NA	9a, 9b, 9c, 18	NA	8a, 8d	NA	ES12898
12	Utilisation dans les adhésifs et les produits d'étanchéité	21	NA	1	NA	8c, 8f	NA	ES12934
13	Formulation de solvants	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 14, 15	2	NA	ES12869
14	Utilisation comme solvant	3	NA	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8b, 10, 13, 15	4, 7	NA	ES12871
15	Utilisation comme	22	NA	NA	1, 2, 3, 4,	8a, 8d,	NA	ES12880

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	solvant				5, 8a, 8b, 10, 11, 13, 15	9a, 9b		
16	Utilisation comme solvant	21	NA	15	NA	8a, 8d, 9a, 9b	NA	ES12930
17	Utilisation comme décapant chimique	3	NA	NA	8a, 8b, 21, 24	4	NA	ES12865
18	Utilisation comme décapant chimique	22	NA	NA	8a, 8b, 21, 24	8a, 8d	NA	ES12867
19	Utilisation comme décapant chimique	21	NA	9a	NA	8a, 8d	NA	ES12921
20	Utilisation dans la composition de parfums	3	10	NA	1, 3, 5, 8a, 8b, 9, 15	2	NA	ES12624
21	Formulation de parfums	3	10	NA	1, 2, 3, 5, 8a, 8b, 9, 13, 14, 15	2	NA	ES12627
22	Utilisation de parfums	3	NA	NA	1, 2, 4, 5, 7, 8a, 8b, 10, 15, 19	4	NA	ES12676
23	Utilisation de parfums	22	NA	NA	1, 2, 4, 5, 8a, 8b, 10, 11, 15, 19	8a, 8d, 10b, 11b	NA	ES12714
24	Utilisation de parfums	21	NA	1, 3, 8, 9a, 9b, 9c, 13, 18, 28, 31, 34, 35, 39	NA	8a, 8d, 10b, 11b	0, 31, 34, 35	ES12896

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de la substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances
Activité	Fabrication de la substance ou utilisation en tant que produit chimique de processus ou agent d'extraction. Comprend le recyclage / la récupération, le transfert de matériaux, le stockage, la maintenance, le chargement (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV), l'échantillonnage et les activités de laboratoire associées.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	5500
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5500
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	15068
	Tonnage annuel du site	5500
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Rejet continu	
	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,05
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,06
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,0001
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,05
	Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	4,8 .10-6
	Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1,0 .10-6
	Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .	
Utilisation à l'intérieur Processus présentant une utilisation efficace des matières premières. Composés volatils soumis à des contrôles des émissions atmosphériques. Application des boues de la STEP sur le sol agricole		
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la	2.000 m3/d



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	station de traitement des eaux usées	
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement biologique (Eau ERC1)
	Efficacité de dégradation	76 % (Eau ERC1)
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement biologique (Eau, Traitement des Boues ERC1)
	Efficacité de dégradation	60 % (Eau, Traitement des Boues ERC1)
	Traitement des Boues	Traitement des boues, p. ex. par réduction thermique des boues (Eau, Traitement des Boues ERC1)
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Incinération des déchets dangereux (Air, Eau ERC1)
	Méthodes d'élimination	(Efficacité: > 90 %) (Air, Eau ERC1)
	Traitement des déchets	Incinération des déchets dangereux (Sol ERC1)
	Méthodes d'élimination	(Efficacité: > 99 %) (Sol ERC1)
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC15</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système
P8886	5/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

travailleur

	fermé.(PROC1)
Procédé en lots Procédé en continu avec une collection d'échantillons	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). S'assurer du confinement de la source d'émission Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC2, PROC3)
Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC4)
Transferts de matière en vrac	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8b)
Échantillonnage du produit	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)
Remplissage de fûts et de petits conditionnements Conditionnement pour semi-vrac	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8b)
Elimination des déchets Nettoyage et maintenance de l'équipement	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC8b)
Elimination des déchets	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC3, PROC4)
Activités de laboratoire	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		heure.(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC4)
	Transferts de matière en vrac	Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Échantillonnage du produit	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes. Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique.(PROC8b)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements Conditionnement pour semi-vrac	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ERC1: L'estimation de l'exposition environnementale est basée sur le modèle ECETOC TRA v2.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	---	---	Msafe	210241kg / jour	---

**Travailleurs**

L'exposition des travailleurs a été évaluée en utilisant ECETOC TRA V2.0. Outil avancé de REACH (modèle ART).

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.  
Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>  
Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les  
Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario  
d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation en tant qu'intermédiaire**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Activité	Synthèse chimique.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	5200
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5200
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	14247
	Tonnage annuel du site	5200
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Rejet continu	
	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,05
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,02
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,001
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,05
	Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1,92 .10-5
	Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1,0 .10-5
	Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .	
Utilisation à l'intérieur		
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
P8886	10/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement biologique
	Efficacité de dégradation	76 %
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement biologique (Traitement des Boues ERC6a)
	Efficacité de dégradation	60 % (Traitement des Boues ERC6a)
	Traitement des Boues	Traitement des boues, p. ex. par réduction thermique des boues (Traitement des Boues ERC6a)
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Incinération des déchets dangereux (ERC6a)
	Méthodes d'élimination	(Efficacité: > 90 %) (ERC6a)
	Traitement des déchets	Incinération des déchets dangereux (ERC6a)
	Méthodes d'élimination	(Efficacité: > 99 %) (ERC6a)
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Procédé en lots Procédé en continu	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	avec une collection d'échantillons	S'assurer du confinement de la source d'émission Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC2, PROC3)
	Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC4)
	Transferts de matière en vrac	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8b)
	Échantillonnage du produit	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8b)
	Elimination des déchets Nettoyage et maintenance de l'équipement	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC8b)
	Elimination des déchets	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC3, PROC4)
	Activités de laboratoire	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Porter des gants de protection. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC4)
	Transferts de matière en vrac	Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Échantillonnage du produit	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Utiliser une protection des yeux adaptée.  
porter des gants de protection chimique.(PROC8b)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ERC6a: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC6a	---	---	Msafe	88569kg / jour	---
ERC6a	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,000606mg/l	0,0688
ERC6a	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,156mg/kg poids sec (p.s.)	0,0689
ERC6a	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000593mg/l	0,0673
ERC6a	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,0153mg/kg poids sec (p.s.)	0,0674
ERC6a	---	STP	Estimation de l'exposition	0,00523mg/l	0,000792
ERC6a	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
ERC6a	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0294mg/kg poids sec (p.s.)	0,161
ERC6a	---	Air	Estimation de l'exposition	0,198mg/m <sup>3</sup>	---

**Travailleurs**

PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC15: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC15: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01ppm	0,0947
PROC1, PROC3	---	Consommateur -	0,0250mg/cm <sup>2</sup>	0,0215

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		cutanée, court terme - locaux		
PROC2, PROC3	---	Travailleur - Inhalation - long terme	4,20ppm	0,702
PROC2	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0999mg/cm2	0,0861
PROC4	---	Travailleur - Inhalation - long terme	4,90ppm	0,819
PROC4	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,50mg/cm2	0,431
PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,7ppm	0,663
PROC8b	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0999mg/cm2	0,621
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,80ppm	0,468
PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,025mg/cm2	0,155

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 3: Distribution de la substance**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations
Activité	Transport et distribution

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	800
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	800
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2192
	Tonnage annuel du site	800
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Rejet continu	
	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,025
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,02
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,0001
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,025
	Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1,92 .10-5
	Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1,0 .10-4
	Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .	
Utilisation à l'intérieur		
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
P8886	16/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement biologique
	Efficacité de dégradation	76 %
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement biologique (Traitement des Boues ERC2)
	Efficacité de dégradation	60 % (Traitement des Boues ERC2)
	Traitement des Boues	Traitement des boues, p. ex. par réduction thermique des boues (Traitement des Boues ERC2)
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Incinération des déchets dangereux (ERC2)
	Méthodes d'élimination	(Efficacité: > 90 %) (ERC2)
	Traitement des déchets	Incinération des déchets dangereux (ERC2)
	Méthodes d'élimination	(Efficacité: > 99 %) (ERC2)
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Elimination des déchets	<p>limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p> <p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC3, PROC4)</p>
Méthode d'échantillonnage	<p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC3, PROC8b)</p>
Opérations de mélange (systèmes ouverts)	<p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC5)</p>
Transfert / déversement à partir de conteneurs	<p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8a)</p>
Transferts de matière en vrac	<p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8b)</p>
Transferts de matière en vrac Systèmes clos	<p>Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement.</p> <p>S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.</p> <p>Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8b)</p>
Transferts de matière en vrac Systèmes ouverts	<p>S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.</p> <p>Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC8b)</p>
Nettoyage et maintenance de l'équipement	<p>limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%.</p> <p>Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.</p> <p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8b)</p>
Transferts par fûts/ lots	<p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8b)</p>
Elimination des déchets	<p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.</p> <p>limiter la concentration de la substance dans le</p>



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		produit à 1 %.(PROC8b)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC9)
	Activités de laboratoire	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Méthode d'échantillonnage	Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.(PROC3, PROC8b)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts)	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC5)
	Transfert / déversement à partir de conteneurs	Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique.(PROC8a)
	Transferts de matière en vrac	Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique.(PROC8b)
	Transferts de matière en vrac Systèmes clos	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Transferts de matière en vrac Systèmes ouverts	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Transferts par fûts/ lots	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC9)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ERC2: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	---	---	Msafe	99958kg / jour	---
ERC2	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,000165mg/l	0,0188
ERC2	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0427mg/kg poids sec	0,0188

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

				(p.s.)	
ERC2	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000152mg/l	0,0173
ERC2	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00393mg/kg poids sec (p.s.)	0,0173
ERC2	---	STP	Estimation de l'exposition	0,000804mg/l	0,000122
ERC2	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
ERC2	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,00325mg/kg poids sec (p.s.)	0,0219
ERC2	---	Air	Estimation de l'exposition	0,0153	---

**Travailleurs**

PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

PROC1, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,007ppm	0,00663
PROC1, PROC3	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0250mg/cm2	0,155
PROC3, PROC4	---	Travailleur - Inhalation - long terme	4,20ppm	0,702
PROC4	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,05mg/cm2	0,311
PROC5, PROC9	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,2ppm	0,368
PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0999ppm	0,621
PROC15,	---	Travailleur - Inhalation -	2,8ppm	0,468

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

PROC8a		long terme		
PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,025mg/cm2	0,155
PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,0ppm	0,334

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 4: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations
Activité	Formulation, conditionnement et reconditionnement de la substance et de ses mélanges au cours d'opérations discontinues ou continues, y compris les opérations de stockage, de transfert de matériaux, de mélangeage, de pastillage, de compression, de granulation, d'extrusion, de conditionnement à grande et petite échelles, d'échantillonnage et de maintenance ainsi que les activités de laboratoire associées.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	800
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	800
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2192
	Tonnage annuel du site	800

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Rejet continu	
	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,025
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,02
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,0001
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,025
	Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1,92 .10-5
	Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1,0 .10-4
Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .		
Utilisation à l'intérieur		
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux	Type de Station de	Station municipale de traitement des eaux usées
P8886	23/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

usées	Traitement des Eaux Usées	
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement biologique (Eau ERC2)
	Efficacité de dégradation	76 % (Eau ERC2)
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Traitement biologique (Eau, Traitement des Boues ERC2)
	Efficacité de dégradation	60 % (Eau, Traitement des Boues ERC2)
	Traitement des Boues	Traitement des boues, p. ex. par réduction thermique des boues (Eau, Traitement des Boues ERC2)
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Incineration des déchets dangereux (Air, Eau ERC2)
	Méthodes d'élimination	(Efficacité: > 90 %) (Air, Eau ERC2)
	Traitement des déchets	Incineration des déchets dangereux (Sol ERC2)
	Méthodes d'élimination	(Efficacité: > 99 %) (Sol ERC2)
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
P8886	24/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Elimination des déchets	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC3, PROC4)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts)	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC5)
	Transferts de matière en vrac	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8b)
	Échantillonnage du produit	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements Conditionnement pour semi-vmc	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes. Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.(PROC8b)
	Elimination des déchets Nettoyage et maintenance de l'équipement	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8b)
Transfert / déversement à partir de conteneurs avec une collection d'échantillons Etablissement non spécialisé	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8b)	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Activités de laboratoire	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Opérations de mélange (systèmes ouverts)	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC5)
	Transferts de matière en vrac	Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique.(PROC8b)
	Échantillonnage du produit	Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique.(PROC8b)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements Conditionnement pour semi-vmac	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Transfert / déversement à partir de conteneurs avec une collection d'échantillons Etablissement non spécialisé	Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.(PROC8b)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ERC2: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	---	---	Msafe	99958kg / jour	---
ERC2	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,000165mg/l	0,0188
ERC2	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0427mg/kg poids sec (p.s.)	0,0188
ERC2	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000152mg/l	0,0173
ERC2	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00393mg/kg poids sec (p.s.)	0,0173
ERC2	---	STP	Estimation de l'exposition	0,000804mg/l	0,000122
ERC2	---	Exposition indirecte des	Estimation de l'exposition	---	0,000708



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		personnes à travers l'environnement			
ERC2	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,00325mg/kg poids sec (p.s.)	0,0219
ERC2	---	Air	Estimation de l'exposition	0,0153	---

**Travailleurs**

PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC15: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01ppm	0,0947
PROC1, PROC3	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0250mg/cm2	0,155
PROC2, PROC3, PROC4	---	Travailleur - Inhalation - long terme	4,20ppm	0,702
PROC2, PROC4, PROC5, PROC8b	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0999mg/cm2	0,621
PROC5	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,1ppm	0,184
PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	5,3ppm	0,886
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,8ppm	0,468
PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,025mg/cm2	0,155

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 5: Formulation de revêtements et adhésifs**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , CEPE spERC 2.1a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , CEPE spERC 2.1b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , CEPE spERC 2.2a. v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du CEPE pour le secteur des revêtements et encres, merci de visiter le site : [www.cepe.org](http://www.cepe.org).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	780
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	100 (CEPE 2.1a.v1, CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	90 (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1 (CEPE 2.1a.v1, CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	444 (CEPE 2.1a.v1, CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	400 (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Tonnage annuel du site	100 (CEPE 2.1a.v1, CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Tonnage annuel du site	90 (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Rejet continu	
	Nombre de jours d'émission par année	225
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,006 (CEPE 2.1a.v1, CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (CEPE 2.1a.v1, CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,004 (CEPE 2.1b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (CEPE 2.1b.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,00009 (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,005 (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Utilisation à l'intérieur	
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées (CEPE 2.1a.v1, CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d (CEPE 2.1a.v1, CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Efficacité de dégradation	96,2 % (CEPE 2.1a.v1, CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Pourcentage retiré des eaux usées	98 % (CEPE 2.1a.v1, CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Efficacité de dégradation	96,2 % (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Pourcentage retiré des eaux usées	95 % (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Efficacité de dégradation	96,2 % (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
	Pourcentage retiré des eaux usées	99 % (CEPE 2.1b.v1, CEPE 2.2a.v1)
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la	Couvre les pourcentages de substance dans le
P8886	31/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Substance dans le Mélange/l'Article	produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Procédé en continu avec une collection d'échantillons	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.(PROC2)
	Opérations de mélangeage Procédé en lots avec une collection d'échantillons	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.(PROC3)
	Procédé en lots avec une collection d'échantillons	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.(PROC3)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots avec une collection d'échantillons	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.(PROC4, PROC5)
	Transferts de matière Etablissement non spécialisé	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.(PROC8a)
	Transferts de matière Etablissement spécialisé	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. S'assurer que l'on se procure les échantillons sous

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		confinement ou avec une ventilation par extraction.(PROC8b)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8a)
	Elimination des déchets	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8a)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.(PROC9)
	Activités de laboratoire	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Transferts de matière Etablissement non spécialisé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8a)
	Transferts de matière Etablissement spécialisé	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

CEPE SPERC 2.1a.v1: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
CEPE SPERC 2.1a.v1	---	---	Msafe	44317kg / jour	---
CEPE SPERC 2.1a.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,0000881mg/l	0,01
CEPE SPERC	---	Sédiment d'eau	Estimation de	0,0228mg/kg	0,01

P8886

33/172

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

2.1a.v1		douce	l'exposition	poids sec (p.s.)	
CEPE SPERC 2.1a.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000074mg/l	0,00847
CEPE SPERC 2.1a.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00193mg/kg poids sec (p.s.)	0,00848
CEPE SPERC 2.1a.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	< 0,001mg/l	< 0,001
CEPE SPERC 2.1a.v1	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
CEPE SPERC 2.1a.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0000418mg/kg poids sec (p.s.)	0,000093
CEPE SPERC 2.1a.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,000525	---

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC9, PROC15: Modèle ECETOC TRA v2

PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01ppm	0,0947
PROC1, PROC3	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0250mg/cm2	0,155
PROC2, PROC3	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,4ppm	0,234
PROC2	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,00999mg/cm2	0,0621
PROC4	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,8ppm	0,468
PROC4, PROC8b, PROC9	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,05mg/cm2	0,311
PROC5, PROC9	---	Travailleur - Inhalation -	3,3ppm	0,552



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		long terme		
PROC8b, PROC8a	---	Travailleur - Inhalation - long terme	4,30ppm	0,719
PROC8b	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,00999mg/cm <sup>2</sup>	0,0621
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,0ppm	0,167
PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0025mg/cm <sup>2</sup>	0,0155

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation dans les revêtements**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , CEPE SPERC 4.na.v1.  
 , CEPE SPERC 4.nb.v1.  
 , ESVOC spERC 4.3a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du CEPE pour le secteur des revêtements et encres, merci de visiter le site : [www.cepe.org](http://www.cepe.org).  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du ESVOC pour le secteur des solvants, merci de visiter le site : [www.esig.org](http://www.esig.org).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	300
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	100 (CEPE 4.1a.v1, CEPE 4.1b.v1, ESVOC 4.3a.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée	1 (ESVOC 4.3a.v1, CEPE 4.1a.v1, CEPE 4.1b.v1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	localement:	
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	455 (CEPE 4.1a.v1, CEPE 4.1b.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	333 (ESVOC 4.3a.v1)
	Tonnage annuel du site	100 (CEPE 4.1a.v1, CEPE 4.1b.v1, ESVOC 4.3a.v1)
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Rejet continu(CEPE 4.1a.v1, CEPE 4.1b.v1)	
	Nombre de jours d'émission par année	220 (CEPE 4.1a.v1, CEPE 4.1b.v1)
	Rejet continu(ESVOC 4.3a.v1)	
	Nombre de jours d'émission par année	300 (ESVOC 4.3a.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,8 (CEPE 4.1a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (CEPE 4.1a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,98 (CEPE 4.1b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (CEPE 4.1b.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,098 (ESVOC 4.3a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.3a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,002 (CEPE 4.1a.v1, CEPE 4.1b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (CEPE 4.1a.v1, CEPE 4.1b.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,0007 (ESVOC 4.3a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.3a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
Utilisation à l'intérieur		
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

prévenir les dégagements  
Conditions techniques et mesures  
sur-site pour réduire ou limiter les  
dégagements, les émissions dans  
l'air et les décharges dans le sol  
Mesures organisationnelles pour  
prévenir/limiter les dégagements  
à partir du site

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

Conditions et mesures liées à  
l'usine de traitement des eaux  
usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Efficacité de dégradation	96,2 %
Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées (Seulement CEPE 4.1b.v1)
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d (Seulement CEPE 4.1b.v1)
Efficacité de dégradation	96,2 % (Seulement CEPE 4.1b.v1)
Pourcentage retiré des eaux usées	95 % (Seulement CEPE 4.1b.v1)
Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées (Seulement CEPE 4.1b.v1)
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d (Seulement CEPE 4.1b.v1)
Efficacité de dégradation	96,2 % (Seulement CEPE 4.1b.v1)
Pourcentage retiré des eaux usées	99 % (Seulement CEPE 4.1b.v1)

Conditions et mesures en relation  
avec le traitement externe des  
déchets en vue de leur  
élimination

Traitement des déchets  
Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

Conditions et mesures en relation  
avec la récupération externe des  
déchets

Méthodes de Récupération  
La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Transferts de matière en vrac	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.</p> <p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.</p> <p>S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.(PROC1)</p>
	Stockage	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.</p> <p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC1, PROC2)</p>
	Préparation de matière pour application	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.</p> <p>Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.</p> <p>Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.</p> <p>Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC3)</p>
	Préparation de matière pour application	<p>S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.</p> <p>S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.</p> <p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.(PROC5)</p>
	Chargement en vrac (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV) de la substance dans des systèmes clos ou confinés, y compris les	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.</p> <p>Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.</p> <p>Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.</p> <p>Assurer une ventilation par extraction aux points</p>
P8886	39/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

expositions secondaires lors de son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa maintenance et lors des activités de laboratoire associées.	d'émission.(PROC2)
Chargement ouvert en masse Transfert / déversement à partir de conteneurs	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.(PROC3)
Pulvérisation (automatique/par robotique)	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.(PROC7)
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC10)
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC8a)
Elimination des déchets Stockage	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8a)
Activités de laboratoire	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Manipuler sous une hotte ou mettre en œuvre des procédés équivalents appropriés en vue de minimiser l'exposition.(PROC15)
Formation de film - séchage à l'air	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC2, PROC4)
Chargement en vrac (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV)	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	de la substance dans des systèmes clos ou confinés, y compris les expositions secondaires lors de son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa maintenance et lors des activités de laboratoire associées.	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.(PROC8b)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Transferts de matière en vrac	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC1)
	Préparation de matière pour application	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC5)
	Pulvérisation (automatique/par robotique)	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC7)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8a)
	Chargement en vrac (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV) de la substance dans des systèmes clos ou confinés, y compris les expositions secondaires lors de son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa maintenance et lors des activités de laboratoire associées.	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ESVOC SPERC 4.3a.v1: L'estimation de l'exposition environnementale est basée sur le modèle ECETOC TRA v2.  
ESVOC SPERC 4.3a.v1: Modèle ECETOC TRA v2

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	---	Msafe	3107kg / jour	---
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,000532mg/l	0,0605
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,137mg/kg poids sec (p.s.)	0,0605
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000519mg/l	0,0589
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,0134mg/kg poids sec (p.s.)	0,059
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	0,00446mg/l	0,000675
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0116mg/kg poids sec (p.s.)	0,107
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,00753	---

**Travailleurs**

PROC2, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC15: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC15: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	1,5ppm	0,251
PROC1, PROC2, PROC8a, PROC10	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,06mg/cm2	0,373
PROC2, PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,6ppm	0,568
PROC3	---	Consommateur -	0,0150mg/cm2	0,0932



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		cutanée, court terme - locaux		
PROC4	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,023ppm	0,00385
PROC4	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,03mg/cm2	0,186
PROC5, PROC7, PROC8a, PROC10	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,7ppm	0,452
PROC5	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,12mg/cm2	0,745
PROC7	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0941mg/cm2	0,582
PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,9ppm	0,853
PROC8b	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,03mg/cm2	0,186
PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,00150mg/cm2	0,00932

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation dans les revêtements**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , CEPE spERC 8a.n.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du CEPE pour le secteur des revêtements et encres, merci de visiter le site : [www.cepe.org](http://www.cepe.org).  
 , ESVOC spERC 8.3b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du ESVOC pour le secteur des solvants, merci de visiter le site : [www.esig.org](http://www.esig.org).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	110
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation	1 (CEPE 8a.n.v1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	(tonnes/année):	
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	10 (ESVOC 8.3b.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,002 (CEPE 8a.n.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,0005 (ESVOC 8.3b.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,0055 (CEPE 8a.n.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,0137 (ESVOC 8.3b.v1)
	Tonnage annuel du site	0,002 (CEPE 8a.n.v1)
	Tonnage annuel du site	0,005 (ESVOC 8.3b.v1)
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation à grande dispersion	
	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,98 (CEPE 8a.n.v1, ESVOC 8.3b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (CEPE 8a.n.v1, ESVOC 8.3b.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,02 (CEPE 8a.n.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (CEPE 8a.n.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,01 (ESVOC 8.3b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.3b.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,01 (ESVOC 8.3b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.3b.v1)	
Utilisations intérieure et extérieure		
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires.	
P8886	45/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

prévenir les dégagements  
Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées (ESVOC 8.3b.v1)
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d (ESVOC 8.3b.v1)
Efficacité de dégradation	96,2 % (ESVOC 8.3b.v1)
Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 % (ESVOC 8.3b.v1)
Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées (CEPE 8a.n.v1)
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d (CEPE 8a.n.v1)
Efficacité de dégradation	96,2 % (CEPE 8a.n.v1)
Pourcentage retiré des eaux usées	95 % (CEPE 8a.n.v1)

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets  
Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Méthodes de Récupération  
La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19**

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Facteurs humains qui ne sont pas

On considère que les activités se font à température ambiante.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

influencés par la gestion du  
risque

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Conditions techniques et mesures  
de contrôle de la dispersion à  
partir de la source vers le  
travailleur

Transferts de matière en vrac	<p>limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.</p> <p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.</p> <p>S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.(PROC1)</p>
Stockage	<p>limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.</p> <p>Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC1, PROC2)</p>
Préparation de matière pour application	<p>limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.</p> <p>Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.</p> <p>Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC3)</p>
Préparation de matière pour application	<p>S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.</p> <p>S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.</p> <p>limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.(PROC5)</p>
Chargement en vrac (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV) de la substance dans des systèmes clos ou confinés, y compris les expositions secondaires lors de son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa maintenance et lors des activités de laboratoire associées.	<p>limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.</p> <p>Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.</p> <p>Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.</p> <p>Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.(PROC2)</p>
Chargement ouvert en masse Transfert / déversement à partir de conteneurs	<p>limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.</p> <p>Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres</p>

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	ouvertures.(PROC3)
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.</p> <p>Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.</p> <p>Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.</p> <p>S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.</p> <p>S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.(PROC13)</p>
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.</p> <p>Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC10)</p>
Nettoyage et maintenance de l'équipement	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.</p> <p>Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC8a)</p>
Elimination des déchets Stockage	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.</p> <p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8a)</p>
Activités de laboratoire	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.</p> <p>Manipuler sous une hotte ou mettre en œuvre des procédés équivalents appropriés en vue de minimiser l'exposition.(PROC15)</p>
Formation de film - séchage à l'air	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.</p> <p>Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC2, PROC4)</p>
Chargement en vrac (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV) de la substance dans des systèmes clos ou confinés, y compris les expositions secondaires lors de son échantillonnage, son stockage, son	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.</p> <p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.</p> <p>S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.(PROC8b)</p>

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	déchargement, sa maintenance et lors des activités de laboratoire associées.	
	Pulvérisation/production manuelle de brouillard	<p>limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.</p> <p>Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.(PROC11)</p>
	Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifs	limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.(PROC19)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Transferts de matière en vrac	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC1)
	Préparation de matière pour application	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC5)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8a)
	Chargement en vrac (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV) de la substance dans des systèmes clos ou confinés, y compris les expositions secondaires lors de son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa maintenance et lors des activités de laboratoire associées.	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Pulvérisation/production manuelle de brouillard	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC11)
	Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifs	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec la gestion des contrôles de supervision intensifs. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

avec filtre de Type A/P2 ou mieux.  
Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC19)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ESVOC SPERC 8.3b.v1: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	---	Msafe	1,35kg / jour	---
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,0000892mg/l	0,0101
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0230mg/kg poids sec (p.s.)	0,0101
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000754mg/l	0,00857
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00195mg/kg poids sec (p.s.)	0,00858
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	0,0000026mg/l	< 0,001
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0000104mg/kg poids sec (p.s.)	0,000071
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,0000743	---

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par	0,006ppm	0,00568



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		inhalation, long terme - systémiques		
PROC1, PROC3, PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0150mg/cm2	0,0932
PROC2, PROC8a	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,50ppm	0,251
PROC2, PROC5, PROC8a, PROC10	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,006mg/cm2	0,0373
PROC3, PROC13	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,80ppm	0,468
PROC4, PROC8b, PROC13	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,03mg/cm2	0,186
PROC4, PROC5, PROC10, PROC11	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,70ppm	0,0452
PROC8a, PROC10, PROC11, PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,7ppm	0,663
PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,30ppm	0,284
PROC11	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0941mg/cm2	0,582
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,0ppm	0,167
PROC19	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,20ppm	0,201
PROC19	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,124mg/cm2	0,769

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 8: Formulation d'adhésifs et mastics**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , FEICA spERC 2.1b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , FEICA spERC 2.1c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , FEICA SpERC 2.2a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du FEICA pour le secteur adhésifs et mastics, merci de visiter le site : [www.feica.eu](http://www.feica.eu).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	600
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	200 (FEICA 2.1c.v1, FEICA 2.1b.v1, FEICA 2.2a.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1 (FEICA 2.1c.v1, FEICA 2.1b.v1, FEICA 2.2a.v1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	909 (FEICA 2.1b.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site:	1364,909 tonne(s)/an (FEICA 2.1c.v1, FEICA 2.2a.v1)
	Tonnage annuel du site	200 (FEICA 2.1c.v1, FEICA 2.1b.v1, FEICA 2.2a.v1)
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Rejet continu	
	Nombre de jours d'émission par année	220
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,006 (FEICA 2.1c.v1, FEICA 2.1b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (FEICA 2.1c.v1, FEICA 2.1b.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,004 (FEICA 2.2a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (FEICA 2.2a.v1)	
	Utilisation à l'intérieur	
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées (FEICA 2.1b.v1)
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d (FEICA 2.1b.v1)
	Efficacité de dégradation	96,2 % (FEICA 2.1b.v1)
	Pourcentage retiré des eaux usées	98 % (FEICA 2.1b.v1)
	Type de Station de	Station municipale de traitement des eaux usées

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Traitement des Eaux Usées	(FEICA 2.1c.v1, FEICA 2.2a.v1)
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d (FEICA 2.1c.v1, FEICA 2.2a.v1)
	Efficacité de dégradation	96,2 % (FEICA 2.1c.v1, FEICA 2.2a.v1)
	Pourcentage retiré des eaux usées	95 % (FEICA 2.1c.v1, FEICA 2.2a.v1)
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales Systèmes clos	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC1)
	Formulation Procédé en continu avec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC2)
	Opérations de mélangeage Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC3)
P8886	55/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Formulation Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC3)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4, PROC5)
	Transferts de matière en vrac Etablissement spécialisé	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.(PROC8b)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8b)
	Remplissage de petits conditionnements	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC9)
	Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC14)
	Activités de laboratoire	Manipuler sous une hotte ou mettre en œuvre des procédés équivalents appropriés en vue de minimiser l'exposition.(PROC15)
	Elimination des déchets	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC3)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Formulation Procédé en continu avec une collection d'échantillons	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC2)
	Opérations de mélangeage Procédé en lots avec une collection	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC3)
P8886	56/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

d'échantillons	
Formulation Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC3)
Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC4, PROC5)
Transferts de matière en vrac Etablissement spécialisé	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC8b)
Remplissage de petits conditionnements	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC9)
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC14)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

FEICA SPERC 2.1b.v1: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
FEICA SPERC 2.1b.v1	---	---	Msafe	90647kg / jour	---
FEICA SPERC 2.1b.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,0000881mg/l	0,01
FEICA SPERC 2.1b.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0228mg/kg poids sec (p.s.)	0,01
FEICA SPERC 2.1b.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000074mg/l	0,00847
FEICA SPERC 2.1b.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00193mg/kg poids sec (p.s.)	0,00848
FEICA SPERC 2.1b.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	< 0,001mg/l	< 0,001
FEICA SPERC 2.1b.v1	---	Exposition indirecte des	Estimation de l'exposition	---	0,000708

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		personnes à travers l'environnement			
FEICA SPERC 2.1b.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0000799mg/kg poids sec (p.s.)	0,000178
FEICA SPERC 2.1b.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,000982	---

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC15: Modèle ECETOC TRA v2  
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC2	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01ppm	0,00947
PROC1, PROC3, PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0250mg/cm2	0,155
PROC2	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0999mg/cm2	0,621
PROC3	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,250ppm	0,237
PROC4	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,2ppm	0,189
PROC4, PROC8b	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,05mg/cm2	0,311
PROC5	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,5ppm	0,474
PROC5	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,005mg/cm2	0,0311
PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,350ppm	0,332
PROC9, PROC14	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,30ppm	0,284
PROC9	---	Consommateur - cutanée, court terme -	0,03mg/cm2	0,186



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		locaux		
PROC14	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0150mg/cm2	0,0932
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,50ppm	0,0251

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation dans les adhésifs et les produits d'étanchéité**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC5**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , FEICA spERC 5.1a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , FEICA spERC 5.1b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , FEICA spERC 5.2a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , FEICA spERC 5.2b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du FEICA pour le secteur adhésifs et mastics, merci de visiter le site : [www.feica.eu](http://www.feica.eu).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	800
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	200 (FEICA 5.1a.v1, FEICA 5.1b.v1, FEICA 5.2a.v1, FEICA 5.2b.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,11 (FEICA 5.1a.v1)
	La partie du tonnage	0,88 (FEICA 5.1b.v1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	régional utilisée localement:	
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,66 (FEICA 5.2a.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1 (FEICA 5.2b.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	100 (FEICA 5.1a.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	800 (FEICA 5.1b.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	600 (FEICA 5.2a.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	909 (FEICA 5.2b.v1)
	Tonnage annuel du site	22 (FEICA 5.1a.v1)
	Tonnage annuel du site	176 (FEICA 5.1b.v1)
	Tonnage annuel du site	132 (FEICA 5.2a.v1)
	Tonnage annuel du site	200 (FEICA 5.2b.v1)
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Rejet continu	
	Nombre de jours d'émission par année	220
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,009 (FEICA 5.1b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (FEICA 5.1b.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,017 (FEICA 5.1b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (FEICA 5.1b.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,2 (FEICA 5.2a.v1, FEICA 5.2b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (FEICA 5.2a.v1, FEICA 5.2b.v1)	
Utilisations intérieure et extérieure		
Conditions techniques et mesures	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des	
P8886	61/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

au niveau du procédé pour prévenir les dégagements  
Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol  
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

prescriptions réglementaires.  
Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Efficacité de dégradation	96,2 %
Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées (FEICA 5.2a.v1, FEICA 5.2b.v1)
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d (FEICA 5.2a.v1, FEICA 5.2b.v1)
Efficacité de dégradation	96,2 % (FEICA 5.2a.v1, FEICA 5.2b.v1)
Pourcentage retiré des eaux usées	80 % (FEICA 5.2a.v1, FEICA 5.2b.v1)

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets  
Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Méthodes de Récupération  
La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15**

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

On considère que les activités se font à température ambiante.  
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur

Expositions générales Systèmes clos	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC1)
Procédé en continu Systèmes clos	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC2)
Opérations de mélangeage Procédé en lots	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC3)
Procédé en lots	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC3)
Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC4, PROC5)
Vaporisation	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.(PROC7)
Transferts de matière Etablissement spécialisé	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC8b)
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8b)
Application au rouleau, à la spatule, par	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	écoulement	limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC10)
	Trempage, immersion et coulage	limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC13)
	Activités de laboratoire	limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)
	Elimination des déchets	limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC3)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Opérations de mélangeage Procédé en lots	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC3)
	Procédé en lots	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC3)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC4, PROC5)
	Vaporisation	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC7)
	Transferts de matière Etablissement spécialisé	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC8b)
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC10)
	Trempage, immersion et coulage	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC13)
	Activités de laboratoire	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC15)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

FEICA SPERC 5.1a.v1: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
FEICA SPERC 5.1a.v1	---	---	Msafe	90647kg / jour	---

P8886

64/172

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

FEICA SPERC 5.1a.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,0000881mg/l	0,01
FEICA SPERC 5.1a.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0228mg/kg poids sec (p.s.)	0,01
FEICA SPERC 5.1a.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000074mg/l	0,00847
FEICA SPERC 5.1a.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00193mg/kg poids sec (p.s.)	0,00848
FEICA SPERC 5.1a.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	< 0,001mg/l	< 0,001
FEICA SPERC 5.1a.v1	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
FEICA SPERC 5.1a.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,000118mg/kg poids sec (p.s.)	0,000262
FEICA SPERC 5.1a.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,00144	---

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,006ppm	0,00568
PROC1	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0150mg/cm2	0,0932
PROC2, PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,6ppm	0,568
PROC2	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,006mg/cm2	0,0373
PROC4	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,2ppm	0,189

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

PROC3	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,150ppm	0,142
PROC3	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,00150mg/cm2	0,00932
PROC4	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,120ppm	0,114
PROC4, PROC8b, PROC13	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,03mg/cm2	0,186
PROC5	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,3ppm	0,284
PROC5	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,003mg/cm2	0,0186
PROC7	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,750ppm	0,710
PROC7	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0941mg/cm2	0,582
PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,09ppm	0,0853
PROC10, PROC13	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,30ppm	0,284
PROC10	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,06mg/cm2	0,373
PROC13	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0150mg/cm2	0,0932
PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0003mg/cm2	0,00186

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit



*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

Santé

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation dans les adhésifs et les produits d'étanchéité**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8f**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , FEICA spERC 8c.1a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , FEICA spERC 8c.1b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , FEICA spERC 8c.2a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , FEICA spERC 8c.2b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , FEICA spERC 8f.1.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , FEICA spERC 8f.2.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du FEICA pour le secteur adhésifs et mastics, merci de visiter le site : [www.feica.eu](http://www.feica.eu).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	1200
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation	20 (FEICA 8c.2b.v1, FEICA 8f.1.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.1a.v1, FEICA 8c.1b.v1, FEICA 8c.2a.v1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	(tonnes/année):	
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,002 (FEICA 8c.2b.v1, FEICA 8f.1.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.1a.v1, FEICA 8c.1b.v1, FEICA 8c.2a.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,1096 (FEICA 8c.2b.v1, FEICA 8f.1.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.1a.v1, FEICA 8c.1b.v1, FEICA 8c.2a.v1)
	Tonnage annuel du site	0,04 (FEICA 8c.2b.v1, FEICA 8f.1.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.1a.v1, FEICA 8c.1b.v1, FEICA 8c.2a.v1)
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation à grande dispersion	
	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,98 (FEICA 8c.2b.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.2a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (FEICA 8c.2b.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.2a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,01 (FEICA 8f.1.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.1a.v1, FEICA 8c.1b.v1, FEICA 8c.2a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (FEICA 8f.1.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.1a.v1, FEICA 8c.1b.v1, FEICA 8c.2a.v1)	
	Utilisations intérieure et extérieure	
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des	2.000 m3/d
P8886	69/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	eaux usées	
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales Systèmes clos	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. (PROC1)
	Procédé en continu Systèmes clos	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. (PROC2)
	Opérations de mélangeage Procédé en lots	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). (PROC3)
	Procédé en lots	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). (PROC3)
P8886	70/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC4, PROC5)</p>
Vaporisation	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC11)</p>
Transferts de matière Etablissement spécialisé	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)</p>
Nettoyage et maintenance de l'équipement	<p>Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC8b)</p>
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC10)</p>
Trempage, immersion et coulage	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC13)</p>
Activités de laboratoire	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC15)</p>
Transferts de matière Etablissement non spécialisé	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8a)</p>
Nettoyage et maintenance de l'équipement Etablissement non spécialisé	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8a)</p>

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Procédé en lots	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC3)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC4, PROC5)
	Vaporisation	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC11)
	Transferts de matière Etablissement spécialisé	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC10)
	Trempage, immersion et coulage	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC13)
	Transferts de matière Etablissement non spécialisé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8a)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement Etablissement non spécialisé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC8a)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

FEICA SPERC 8f.1.v1: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
FEICA SPERC	---	---	Msafe	10,55kg / jour	---

P8886

72/172

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

8f.1.v1					
FEICA SPERC 8f.1.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,0000913mg/l	0,0104
FEICA SPERC 8f.1.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0236mg/kg poids sec (p.s.)	0,0104
FEICA SPERC 8f.1.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000078mg/l	0,00883
FEICA SPERC 8f.1.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00201mg/kg poids sec (p.s.)	0,00884
FEICA SPERC 8f.1.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	0,0000314mg/l	0,000005
FEICA SPERC 8f.1.v1	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
FEICA SPERC 8f.1.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0000810mg/kg poids sec (p.s.)	0,000755
FEICA SPERC 8f.1.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,0000722	---

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,006ppm	0,00568
PROC1, PROC3	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0150mg/cm2	0,0932
PROC2, PROC3	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,110ppm	0,0184
PROC2, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,06mg/cm2	0,373

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

PROC4	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,210ppm	0,0351
PROC4	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,03mg/cm2	0,186
PROC5	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,760mg/cm2	0,127
PROC8a, PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,20ppm	0,368
PROC10	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,910mg/cm2	0,152
PROC11	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,210ppm	0,351
PROC11	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0941mg/cm2	0,582
PROC13	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,650ppm	0,109
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,0mg/cm2	0,167
PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0150mg/cm2	0,0932

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 11: Utilisation dans les revêtements**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c: Peintures au doigt PC18: Encres et toners
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
Activité	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions lors de l'utilisation (notamment réception, stockage et préparation des matériaux, transfert à partir de conditionnements en vrac et semi-vmrac, application par pulvérisation, au rouleau, par étalement, trempage, coulage, lit fluidisé sur des chaînes de production et formation de film), du nettoyage et de la maintenance de l'équipement, et des activités de laboratoire associées.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , ESVOC spERC 8.3c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du ESVOC pour le secteur des solvants, merci de visiter le site : [www.esig.org](http://www.esig.org).

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 20%.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	100
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	10
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,0005
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,0137
	Tonnage annuel du site	0,005

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation à grande dispersion	
	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,985
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,01
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,005
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
Utilisations intérieure et extérieure		
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation	Méthodes de	La récupération externe et le recyclage des déchets

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

avec la récupération externe des déchets	Récupération	devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
--	--------------	---

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Peinture à base d'eau, riche en solvant et très solide**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0,25%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	519 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	744 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Fréquence d'utilisation	6 jours/ an
	Durée d'exposition par événement	2,20 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 428,75 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)		

**2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Bouteille de spray à aérosol**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 50%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	519 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	215 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Fréquence d'utilisation	2 jours/ an
	Durée d'exposition par événement	0,3 h
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des	Couvre l'utilisation dans un garage pour une seule voiture (34 m <sup>3</sup> ) en présence d'une ventilation typique.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

consommateurs

Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.
--	--

**2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a: Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, produits d'étanchéité)**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0,25%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	519 Pa

Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	491 g
-------------------	---------------------------	-------

Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
	Fréquence d'utilisation	3 jours/ an
	Durée d'exposition par événement	2,0 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 857,50 cm <sup>2</sup>
--	-------------------------	--

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
--	--------------------	-------------------

Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.
--	--

**2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Matières de charge et Mastic**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0,25%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	519 Pa

Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	85 g
-------------------	---------------------------	------

Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Foix par jour
	Fréquence d'utilisation	12 jours/ an

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Durée d'exposition par événement	4,0 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 35,70 cm <sup>2</sup>
	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs		
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
<b>2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Plâtres et enduits</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit: 0% - 0,1%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	519 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	13800 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 fois par jour
	Fréquence d'utilisation	12 jours/ an
	Durée d'exposition par événement	2,0 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 857,50 cm <sup>2</sup>
	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs		
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	
<b>2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9b: Pâte à modeler</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0,25%
	Forme Physique (au	liquide
P8886	79/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	moment de l'utilisation)	
	Pression de vapeur	519 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	1 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 254,40 cm <sup>2</sup>
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9c: Peinture à main**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations allant jusqu'à 0,2%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	519 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	1,35 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 254,40 cm <sup>2</sup>
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC18**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0,25%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	519 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	40 g

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 fois par jour
	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
	Durée d'exposition par événement	2,20 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 71,40 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ESVOC SPERC 8.3c.v1: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,0000892mg/l	0,0101
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0230mg/kg poids sec (p.s.)	0,0101
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000075mg/l	0,00857
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00195mg/kg poids sec (p.s.)	0,00858
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	< 0,0001mg/l	< 0,0001
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0000104mg/kg poids sec (p.s.)	0,000071
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,0000743	---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**Consommateurs**

ECETOC TRA consumer v3.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 12: Utilisation dans les adhésifs et les produits d'étanchéité**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Activité	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions lors de l'utilisation (notamment réception, stockage et préparation des matériaux, transfert à partir de conditionnements en vrac et semi-vas, application par pulvérisation, au rouleau, par étalement, trempage, coulage, lit fluidisé sur des chaînes de production et formation de film), du nettoyage et de la maintenance de l'équipement, et des activités de laboratoire associées.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8c, ERC8f**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , FEICA spERC 8c.1a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , FEICA spERC 8c.1b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , FEICA spERC 8c.2a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , FEICA spERC 8c.2b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , FEICA spERC 8f.1.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , FEICA spERC 8f.2.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du FEICA pour le secteur adhésifs et mastics, merci de visiter le site : [www.feica.eu](http://www.feica.eu).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	1200
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	20 (FEICA 8f.1.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.1a.v1, FEICA 8c.1b.v1, FEICA 8c.2a.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,002 (FEICA 8f.1.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.1a.v1, FEICA 8c.1b.v1, FEICA 8c.2a.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,1096 (FEICA 8f.1.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.1a.v1, FEICA 8c.1b.v1, FEICA 8c.2a.v1)
	Tonnage annuel du site	0,04 (FEICA 8f.1.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.1a.v1, FEICA 8c.1b.v1, FEICA 8c.2a.v1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation à grande dispersion	
	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,98 (FEICA 8c.2b.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.2a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (FEICA 8c.2b.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.2a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,01 (FEICA 8f.1.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.1a.v1, FEICA 8c.1b.v1, FEICA 8c.2a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (FEICA 8f.1.v1, FEICA 8f.2.v1, FEICA 8c.1a.v1, FEICA 8c.1b.v1, FEICA 8c.2a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
Utilisations intérieure et extérieure		
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

élimination

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Méthodes de Récupération

La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0,25%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	519 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	15000 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Fréquence d'utilisation	1 jours/ an
	Durée d'exposition par événement	6,0 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvrir une surface de peau en contact jusqu'à 428,80 cm <sup>2</sup>
	Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

FEICA SPERC 8c.1a.v1: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
FEICA SPERC 8c.1a.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,000913mg/l	0,0104
FEICA SPERC 8c.1a.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0236mg/kg poids sec (p.s.)	0,0104
FEICA SPERC 8c.1a.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000075mg/l	0,00854
FEICA SPERC	---	Sédiment marin	Estimation de	0,0201mg/kg	0,00883

P8886

85/172

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

8c.1a.v1			l'exposition	poids sec (p.s.)	
FEICA SPERC 8c.1a.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	0,0000314mg/l	0,000005
FEICA SPERC 8c.1a.v1	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
FEICA SPERC 8c.1a.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0000810mg/ kg poids sec (p.s.)	0,000755
FEICA SPERC 8c.1a.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,0000722	---

**Consommateurs**

PC1: ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC1	---	Consommateur - par inhalation, long terme - systémiques	0,291ppm	0,411

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 13: Formulation de solvants**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations
Activité	Formulation, conditionnement et reconditionnement de la substance et de ses mélanges au cours d'opérations discontinues ou continues, y compris les opérations de stockage, de transfert de matériaux, de mélangeage, de pastillage, de compression, de granulation, d'extrusion, de conditionnement à grande et petite échelles, d'échantillonnage et de maintenance ainsi que les activités de laboratoire associées.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , ESVOC spERC 2.2.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , ESVOC spERC 4.3a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du ESVOC pour le secteur des solvants, merci de visiter le site : [www.esig.org](http://www.esig.org).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	200
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la	1

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	<table border="1"> <tr> <td>région:</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>La partie du tonnage régional utilisée localement:</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):</td> <td>667</td> </tr> <tr> <td>Tonnage annuel du site</td> <td>200</td> </tr> </table>	région:		Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	200	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	667	Tonnage annuel du site	200								
région:																			
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	200																		
La partie du tonnage régional utilisée localement:	1																		
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	667																		
Tonnage annuel du site	200																		
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	<table border="1"> <tr> <td>Débit du cours d'eau de surface récepteur</td> <td>18.000 m3/d</td> </tr> <tr> <td>Facteur de Dilution (Rivière)</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Facteur de Dilution (Zones Côtières)</td> <td>100</td> </tr> </table>	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d	Facteur de Dilution (Rivière)	10	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100												
Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d																		
Facteur de Dilution (Rivière)	10																		
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100																		
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Rejet continu</td> </tr> <tr> <td>Nombre de jours d'émission par année</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>Facteur d'Emission ou de Libération: Air</td> <td>0,01</td> </tr> <tr> <td colspan="2">rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .</td> </tr> <tr> <td>Facteur d'Emission ou de Libération: Eau</td> <td>0,0002</td> </tr> <tr> <td colspan="2">rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .</td> </tr> <tr> <td>Facteur d'Emission ou de Libération: Sol</td> <td>0,0001</td> </tr> <tr> <td colspan="2">rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Utilisation à l'intérieur</td> </tr> </table>	Rejet continu		Nombre de jours d'émission par année	300	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,01	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .		Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,0002	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .		Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,0001	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .		Utilisation à l'intérieur	
Rejet continu																			
Nombre de jours d'émission par année	300																		
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,01																		
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .																			
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,0002																		
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .																			
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,0001																		
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .																			
Utilisation à l'intérieur																			
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	<p>Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.</p>																		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	<table border="1"> <tr> <td>Type de Station de Traitement des Eaux Usées</td> <td>Station municipale de traitement des eaux usées</td> </tr> </table>	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées																
Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées																		
P8886	88/172																		
	FR																		

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales Systèmes clos	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Formulation Procédé en continu avec une collection d'échantillons	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2)
	Opérations de mélangeage Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC3)
	Opérations de mélangeage Procédés par lot à températures élevées avec une collection d'échantillons	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC3)



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4)
	Transferts de matière en vrac Etablissement non spécialisé	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a)
	Transferts de matière en vrac Etablissement spécialisé	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8b)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8b)
	Elimination des déchets	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8a)
	Remplissage de petits conditionnements	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source.(PROC9)
	Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC14)
	Activités de laboratoire	Manipuler sous une hotte ou mettre en œuvre des procédés équivalents appropriés en vue de minimiser l'exposition.(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Transferts de matière en vrac Etablissement non spécialisé	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC8a)
	Nettoyage et maintenance de l'équipement	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Production ou	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

préparation ou articles  
par presse à tablettes,  
compression, extrusion  
ou pastillage

avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC14)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ESVOC SPERC 2.2.v1: Modèle ECETOC TRA v2

ERC2: L'estimation de l'exposition environnementale est basée sur le modèle ECETOC TRA v2.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	---	---	Msafe	10966kg / jour	---
ESVOC SPERC 2.2.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,000342mg/l	0,0389
ESVOC SPERC 2.2.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0883mg/kg poids sec (p.s.)	0,0389
ESVOC SPERC 2.2.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000328mg/l	0,0373
ESVOC SPERC 2.2.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00848mg/kg poids sec (p.s.)	0,0374
ESVOC SPERC 2.2.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	0,00255mg/l	0,000386
ESVOC SPERC 2.2.v1	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
ESVOC SPERC 2.2.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,00638mg/kg poids sec (p.s.)	0,0608
ESVOC SPERC 2.2.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,00159	---

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15: Modèle ECETOC TRA v2

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01ppm	0,00947
PROC1	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	250mg/cm2	0,155
PROC2	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,10ppm	0,284
PROC2, PROC8b	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0999mg/cm2	0,621
PROC3	---	Travailleur - Inhalation - long terme	5,20ppm	0,860
PROC3, PROC14	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,025mg/cm2	0,155
PROC4, PROC5	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,50ppm	0,418
PROC4, PROC5, PROC9	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,05mg/cm2	0,311
PROC8a	---	Travailleur - Inhalation - long terme	4,4ppm	0,740
PROC8a	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,00999mg/cm2	0,0621
PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,70ppm	0,663
PROC9	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,10ppm	0,719
PROC14	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,5ppm	0,474
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	4,60ppm	0,0686
PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,00250mg/cm2	0,0155

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 14: Utilisation comme solvant**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4, ERC7**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.

- , Facilement biodégradable.
- , ESVOC spERC 4.3a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spERC 4.4a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spERC 4.5a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.
- , ESVOC spERC 4.7a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spERC 4.9.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spERC 4.10a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spPERC 4.6a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spERC 4.19a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spERC 4.20a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spERC 4.21a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spERC 4.23.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spPERC 7.12a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spERC 7.13a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.

, Pour plus d'informations sur les SpERC du ESVOC pour le secteur des solvants, merci de visiter le site : [www.esig.org](http://www.esig.org).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	2208,7
-------------------	---	--------

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	200 (ESVOC 4.4a.v1, ESVOC 4.3a.v1, ESVOC 4.6a.v1, ESVOC 4.7a.v1, ESVOC 4.9.v1, ESVOC 4.10a.v1, ESVOC 7.12a.v1, ESVOC 7.13a.v1, ESVOC 4.19.v1, ESVOC 4.20.v1, ESVOC 4.21a.v1)
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	8 (ESVOC 4.5a.v1)
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	0,7 (ESVOC 4.23.v1)
La partie du tonnage régional utilisée localement:	1 (ESVOC 4.3a.v1, ESVOC 4.5a.v1, ESVOC 4.9.v1, ESVOC 4.10a.v1, ESVOC 7.12a.v1, ESVOC 4.19.v1, ESVOC 4.20.v1, ESVOC 4.21a.v1)
La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,5 (ESVOC 4.4a.v1, ESVOC 4.6a.v1, ESVOC 4.7a.v1)
La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,09 (ESVOC 4.23.v1)
La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,005 (ESVOC 7.13a.v1)
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	666,7 (ESVOC 4.3a.v1, ESVOC 4.9.v1, ESVOC 7.12a.v1, ESVOC 4.19.v1, ESVOC 4.20.v1, ESVOC 4.21a.v1)
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	5000 (ESVOC 4.4a.v1, ESVOC 4.6a.v1, ESVOC 4.7a.v1)
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2000 (ESVOC 4.10a.v1)
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	4 (ESVOC 4.23.v1)
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	50 (ESVOC 7.13a.v1)
Tonnage annuel du site	200 (ESVOC 4.3a.v1, ESVOC 4.9.v1, ESVOC 4.10a.v1, ESVOC 7.12a.v1, ESVOC 4.19.v1, ESVOC 4.20.v1, ESVOC 4.21a.v1)
Tonnage annuel du site	100 (ESVOC 4.4a.v1, ESVOC 4.6a.v1, ESVOC 4.7a.v1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Tonnage annuel du site	8 (ESVOC 4.5a.v1)
	Tonnage annuel du site	1 (ESVOC 7.13a.v1)
	Tonnage annuel du site	0,1 (ESVOC 4.23.v1)
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Rejet continu(ESVOC 4.3a.v1, ESVOC 4.9.v1, ESVOC 7.12a.v1, ESVOC 4.19.v1, ESVOC 4.20.v1, ESVOC 4.21a.v1)	
	Nombre de jours d'émission par année	300 (ESVOC 4.3a.v1, ESVOC 4.9.v1, ESVOC 7.12a.v1, ESVOC 4.19.v1, ESVOC 4.20.v1, ESVOC 4.21a.v1)
	Rejet continu(ESVOC 4.4a.v1, ESVOC 4.6a.v1, ESVOC 4.7a.v1, ESVOC 7.13a.v1, ESVOC 4.23.v1)	
	Nombre de jours d'émission par année	20 (ESVOC 4.4a.v1, ESVOC 4.6a.v1, ESVOC 4.7a.v1, ESVOC 7.13a.v1, ESVOC 4.23.v1)
	Rejet continu(ESVOC 4.10a.v1)	
	Nombre de jours d'émission par année	100 (ESVOC 4.10a.v1)
	Rejet continu(ESVOC 4.5a.v1)	
	Nombre de jours d'émission par année	30 (ESVOC 4.5a.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,098 (ESVOC 4.3a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.3a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,3 (ESVOC 4.4a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.4a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,005 (ESVOC 4.5a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.5a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,0015 (ESVOC 4.6a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.6a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,006 (ESVOC 4.7a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.7a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	1 (ESVOC 4.9.v1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.9.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,2 (ESVOC 4.10a.v1)
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.10a.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,01 (ESVOC 4.19.v1)
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.19.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,002 (ESVOC 4.20.v1)
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.20.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,05 (ESVOC 4.21a.v1, ESVOC 4.23.v1)
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.21a.v1, ESVOC 4.23.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,00025 (ESVOC 7.12a.v1)
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 7.12a.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,005 (ESVOC 7.13a.v1)
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 7.13a.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,0007 (ESVOC 4.3a.v1)
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.3a.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,3 .10 <sup>-4</sup> (ESVOC 4.4a.v1, ESVOC 4.10a.v1, ESVOC 7.13a.v1)
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.4a.v1, ESVOC 4.10a.v1, ESVOC 7.13a.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,00003 (ESVOC 4.6a.v1, ESVOC 4.7a.v1, ESVOC 4.9.v1)
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.6a.v1, ESVOC 4.7a.v1, ESVOC 4.9.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,0003 (ESVOC 4.19.v1, ESVOC 4.20.v1)
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.19.v1, ESVOC 4.20.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,07 (ESVOC 4.5a.v1)
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.5a.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,05 (ESVOC 4.23.v1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.23.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,00001 (ESVOC 9.12b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 9.12b.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,001 (ESVOC 4.6a.v1, ESVOC 7.13a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.6a.v1, ESVOC 7.13a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,05 (ESVOC 4.23.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.23.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,00001 (ESVOC 4.21a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.21a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,0001 (ESVOC 4.19.v1, ESVOC 4.20.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.19.v1, ESVOC 4.20.v1)	
	Utilisation à l'intérieur	
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires.	
Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol	Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation	Méthodes de	La récupération externe et le recyclage des déchets
P8886	98/172	FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

avec la récupération externe des déchets	Récupération	devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
--	--------------	---

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales Systèmes clos	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Expositions générales (systèmes fermés) Procédé en continu	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2)
	Opérations de mélangeage Procédé en lots	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC3)
	Procédé en lots	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4, PROC5)
	Vaporisation	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.(PROC7)
	Transferts de matière Etablissement spécialisé	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		minutes.(PROC8b)
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.(PROC10)
	Trempage, immersion et coulage	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC13)
	Activités de laboratoire	Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Vaporisation	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC7)
	Transferts de matière Etablissement spécialisé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC10)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ESVOC SPERC 4.4a.v1: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ESVOC SPERC 4.4a.v1	---	---	Msafe	376588kg / jour	---
ESVOC SPERC 4.4a.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,000117mg/l	0,0133
ESVOC SPERC 4.4a.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0301mg/kg poids sec (p.s.)	0,0133
ESVOC SPERC 4.4a.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000103mg/l	0,0117
ESVOC SPERC 4.4a.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00266mg/kg poids sec (p.s.)	0,0117
ESVOC SPERC 4.4a.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	0,000287mg/l	0,000043
ESVOC SPERC	---	Exposition	Estimation de	---	0,000708

P8886

100/172

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

4.4a.v1		indirecte des personnes à travers l'environnement	l'exposition		
ESVOC SPERC 4.4a.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,00261mg/kg poids sec (p.s.)	0,0111
ESVOC SPERC 4.4a.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,00229	---

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01ppm	0,00947
PROC1, PROC3, PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0250mg/cm2	0,155
PROC2	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,70ppm	0,284
PROC2	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0999mg/cm2	0,621
PROC3, PROC7	---	Travailleur - Inhalation - long terme	5,20ppm	0,860
PROC4	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,50ppm	0,418
PROC4, PROC8b	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,05mg/cm2	0,311
PROC5, PROC13	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,005mg/cm2	0,0311
PROC7	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0313ppm	0,194
PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,350ppm	0,332

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

PROC10	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,56ppm	0,0936
PROC10	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	9,99mg/cm2	0,621
PROC13	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,290ppm	0,0485
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	4,60ppm	0,0686

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 15: Utilisation comme solvant**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos</p> <p>ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos</p>

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.

- , Facilement biodégradable.
- , ESVOC spERC 8.17.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spERC 8.21b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spERC 8.3b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spERC 8.4b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC spERC 8.6c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.
- , ESVOC spERC 8.7c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.
- , ESVOC SpERC 8.23a.v1.
- , ESVOC SPERC 9.7b.v1.
- , ESVOC SPERC 9.24a.v1.
- , ESVOC SPERC 9.24b.v1.
- , ESVOC spERC 8.10b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

, ESVOC spERC 8.11a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , ESVOC spERC 9.6b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , ESVOC spERC 9.12b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , ESVOC spERC 9.13b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du ESVOC pour le secteur des solvants, merci de visiter le site :  
[www.esig.org](http://www.esig.org).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	3000
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	20 (ESVOC 8.3b.v1, ESVOC 8.4b.v1, ESVOC 9.6b.v1, ESVOC 8.6c.v1, ESVOC 9.7b.v1, ESVOC 8.7c.v1, ESVOC 8.23a.v1, ESVOC 8.10b.v1, ESVOC 8.11a.v1, ESVOC 9.12b.v1, ESVOC 9.13b.v1, ESVOC 8.17.v1, ESVOC 8.21b.v1, ESVOC 9.24a.v1, ESVOC 9.24b.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,0005 (ESVOC 8.3b.v1, ESVOC 8.4b.v1, ESVOC 9.6b.v1, ESVOC 8.6c.v1, ESVOC 9.7b.v1, ESVOC 8.7c.v1, ESVOC 8.23a.v1, ESVOC 8.10b.v1, ESVOC 9.12b.v1, ESVOC 9.13b.v1, ESVOC 8.17.v1, ESVOC 8.21b.v1, ESVOC 9.24b.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,002 (ESVOC 8.11a.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1 (ESVOC 9.24a.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,0274 (ESVOC 8.23a.v1, ESVOC 8.3b.v1, ESVOC 8.4b.v1, ESVOC 9.6b.v1, ESVOC 8.6c.v1, ESVOC 9.7b.v1, ESVOC 8.7c.v1, ESVOC 8.10b.v1, ESVOC 9.12b.v1, ESVOC 9.13b.v1, ESVOC 8.17.v1, ESVOC 8.21b.v1, ESVOC 9.24b.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,1096 (ESVOC 8.11a.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	66,67 (ESVOC 9.24a.v1)
	Tonnage annuel du site	0,01 (ESVOC 8.3b.v1, ESVOC 8.4b.v1, ESVOC 9.6b.v1, ESVOC 8.6c.v1, ESVOC 9.7b.v1, ESVOC 8.7c.v1, ESVOC 8.23a.v1, ESVOC 8.10b.v1, ESVOC 9.12b.v1, ESVOC 9.13b.v1, ESVOC 8.17.v1, ESVOC 8.21b.v1, ESVOC 9.24b.v1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Tonnage annuel du site	0,04 (ESVOC 8.11a.v1)
	Tonnage annuel du site	20 (ESVOC 9.24a.v1)
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation à grande dispersion	
	Nombre de jours d'émission par année	365
	Utilisation à grande dispersion(ESVOC 9.24a.v1)	
	Nombre de jours d'émission par année	300 (ESVOC 9.24a.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,5 (ESVOC 8.17.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.17.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,02 (ESVOC 8.4b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.4b.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,98 (ESVOC 8.3b.v1, ESVOC 8.21b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.3b.v1, ESVOC 8.21b.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,15 (ESVOC 8.6c.v1, ESVOC 8.7c.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	1 (ESVOC 8.23a.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,95 (ESVOC 8.10b.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,9 (ESVOC 8.11a.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,01 (ESVOC 9.6b.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,05 (ESVOC 9.7b.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,001 (ESVOC 9.12b.v1, ESVOC 9.24a.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,05 (ESVOC 9.13b.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,005 (ESVOC 9.24b.v1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Libération: Air	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,5 (ESVOC 8.17.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,01 (ESVOC 8.3b.v1, ESVOC 9.6b.v1, ESVOC 8.11a.v1, ESVOC 8.21b.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,05 (ESVOC 8.6c.v1, ESVOC 8.7c.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,025 (ESVOC 9.7b.v1, ESVOC 8.23a.v1, ESVOC 8.10b.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,00001 (ESVOC 9.12b.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,01 (ESVOC 8.3b.v1, ESVOC 9.6b.v1, ESVOC 8.21b.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,05 (ESVOC 8.6c.v1, ESVOC 8.7c.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,09 (ESVOC 8.11a.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,025 (ESVOC 9.13b.v1, ESVOC 8.10b.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,00001 (ESVOC 9.12b.v1)
	Utilisations intérieure et extérieure	
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale
P8886	106/172	FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

déchets en vue de leur élimination		et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales Systèmes clos	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Expositions générales (systèmes fermés) Procédé en continu	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC2)
	Opérations de mélangeage Procédé en lots	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC3)
	Procédé en lots	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots	Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC4, PROC5)
	Vaporisation	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %.(PROC11)
	Transferts de matière Etablissement spécialisé	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)
	Nettoyage et maintenance de	Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	l'équipement	<p>limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8b)</p>
	Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	<p>Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC10)</p>
	Trempage, immersion et coulage	<p>Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC13)</p>
	Activités de laboratoire	<p>Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.(PROC15)</p>
	Transferts de matière Etablissement non spécialisé	<p>Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.(PROC8a)</p>
	Nettoyage et maintenance de l'équipement Etablissement non spécialisé	<p>Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance. limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC8a)</p>
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Vaporisation	<p>Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC11)</p>
	Transferts de matière Etablissement spécialisé	<p>Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)</p>

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Application au rouleau, à la spatule, par écoulement	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique.(PROC10)
Trempage, immersion et coulage	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC13)
Transferts de matière Etablissement non spécialisé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8a)
Nettoyage et maintenance de l'équipement Etablissement non spécialisé	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC8a)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ESVOC SPERC 9.24a.v1: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ESVOC SPERC 9.24a.v1	---	---	Msafe	6638kg / jour	---
ESVOC SPERC 9.24a.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,0000883mg/l	0,01
ESVOC SPERC 9.24a.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0228mg/kg poids sec (p.s.)	0,01
ESVOC SPERC 9.24a.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000746mg/l	0,00848
ESVOC SPERC 9.24a.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00193mg/kg poids sec (p.s.)	0,00849
ESVOC SPERC 9.24a.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	< 0,0001mg/l	< 0,0001
ESVOC SPERC 9.24a.v1	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

ESVOC SPERC 9.24a.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,000004mg/k g poids sec (p.s.)	0,000009
ESVOC SPERC 9.24a.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,0000739	---

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,01ppm	0,00947
PROC1, PROC3	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0250mg/cm2	0,155
PROC2	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,70ppm	0,284
PROC2	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0999mg/cm2	0,621
PROC3	---	Travailleur - Inhalation - long terme	5,20ppm	0,860
PROC4	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,350ppm	0,0590
PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,05mg/cm2	0,311
PROC5	---	Travailleur - Inhalation - long terme	3,40ppm	0,569
PROC5	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,005mg/cm2	0,0311
PROC8a, PROC11, PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	4,10ppm	0,686
PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	3,50ppm	0,332
PROC10	---	Travailleur - Inhalation -	3,10ppm	0,518

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		long terme		
PROC10	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,02mg/cm <sup>2</sup>	0,124
PROC11	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0313mg/cm <sup>2</sup>	0,194
PROC13	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,290ppm	0,0452
PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0250mg/cm <sup>2</sup>	0,0155

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 16: Utilisation comme solvant**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Activité	Utilisation comme solvant de procédé ou agent d'extraction. Incluant recyclage/récupération, transfert de matériaux, stockage, échantillonnage, activités de laboratoire associées, maintenance et chargement (y compris les vaisseaux/péniches de la marine, véhicules routiers/wagons et container en vrac).

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , ESVOC spERC 8.3c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , ESVOC spERC 8.4b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , ESVOC spERC 8.6e.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , ESVOC SpERC 8.23b.v1.  
 , ESVOC spERC 8.16.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , ESVOC spERC 9.6d.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , ESVOC spERC 9.12c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , ESVOC spERC 9.13c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , ESVOC SPERC 9.24c.v1.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du ESVOC pour le secteur des solvants, merci de visiter le site : [www.esig.org](http://www.esig.org).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	1800
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	20 (ESVOC 8.3c.v1, ESVOC 8.4c.v1, ESVOC 9.6d.v1, ESVOC 8.6e.v1, ESVOC 8.23b.v1, ESVOC 9.12c.v1, ESVOC 9.13c.v1, ESVOC 8.16.v1, ESVOC 9.24c.v1)
	La partie du tonnage	0,0005 (ESVOC 8.3c.v1, ESVOC 8.4c.v1, ESVOC

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	régional utilisée localement:	9.6d.v1, ESVOC 8.6e.v1, ESVOC 8.23b.v1, ESVOC 9.13c.v1, ESVOC 8.16.v1, ESVOC 9.12c.v1, ESVOC 9.24c.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,00274 (ESVOC 8.3c.v1, ESVOC 8.4c.v1, ESVOC 8.6e.v1, ESVOC 8.23b.v1, ESVOC 8.16.v1, ESVOC 9.6d.v1, ESVOC 9.12c.v1, ESVOC 9.13c.v1, ESVOC 9.24c.v1)
	Tonnage annuel du site	0,01 (ESVOC 8.3c.v1, ESVOC 8.4c.v1, ESVOC 8.6e.v1, ESVOC 8.23b.v1, ESVOC 9.6d.v1, ESVOC 9.12c.v1, ESVOC 8.16.v1, ESVOC 9.13c.v1, ESVOC 9.24c.v1)
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation à grande dispersion	
	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,95 (ESVOC 8.4c.v1, ESVOC 8.16.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.4c.v1, ESVOC 8.16.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,98 (ESVOC 8.3c.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.3c.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,15 (ESVOC 8.6e.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.6e.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	1 (ESVOC 8.23b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.23b.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,01 (ESVOC 9.6d.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 9.6d.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,0001 (ESVOC 9.12c.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 9.12c.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,05 (ESVOC 9.13c.v1)
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 9.13c.v1)		
P8886	113/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 9.13c.v1)
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,005 (ESVOC 9.24c.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 9.24c.v1)
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,025 (ESVOC 8.4c.v1, ESVOC 8.16.v1, ESVOC 9.13c.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.4c.v1, ESVOC 8.16.v1, ESVOC 9.13c.v1)
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,01 (ESVOC 8.3c.v1, ESVOC 9.6d.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.3c.v1, ESVOC 9.6d.v1)
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,05 (ESVOC 8.6e.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.6e.v1)
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,00001 (ESVOC 9.12c.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 9.12c.v1)
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,025 (ESVOC 8.4c.v1, ESVOC 9.13c.v1, ESVOC 8.16.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.4c.v1, ESVOC 9.13c.v1, ESVOC 8.16.v1)
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,005 (ESVOC 8.3c.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.3c.v1)
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,05 (ESVOC 8.6e.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 8.6e.v1)
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,01 (ESVOC 9.6d.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 9.6d.v1)
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,00001 (ESVOC 9.12c.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 9.12c.v1)
	Utilisations intérieure et extérieure
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

l'air et les décharges dans le sol  
Mesures organisationnelles pour  
prévenir/limiter les dégagements  
à partir du site

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0,25%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	519 Pa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	1000 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Fréquence d'utilisation	1 jours/ an
	Durée d'exposition par événement	2,20 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 857,50 cm2
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m3
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ESVOC SPERC 8.3c.v1: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,0000888mg/l	0,0101
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0229mg/kg poids sec (p.s.)	0,0101
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000075mg/l	0,00854
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00195mg/kg poids sec (p.s.)	0,00855
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	< 0,0001mg/l	< 0,0001
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0000168mg/kg poids sec (p.s.)	0,000133
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,0000739	---

**Consommateurs**

PC15: ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC15	---	Consommateur - par inhalation, long terme - systémiques	0,0174ppm	0,0112
PC15	---	Consommateur - cutané - aigu - local	0,0211mg/cm2	0,914

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 17: Utilisation comme décapant chimique**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC21: Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ ou articles PROC24: Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/ articles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , CEPE SPERC 4.na.v1.  
 , CEPE SPERC 4.nb.v1.  
 , ESVOC spERC 4.3a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du ESVOC pour le secteur des solvants, merci de visiter le site : [www.esig.org](http://www.esig.org).  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du CEPE pour le secteur des revêtements et encres, merci de visiter le site : [www.cepe.org](http://www.cepe.org).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	300
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	100 (CEPE 4.1a.v1, CEPE 8a.n.v1, ESVOC 4.3a.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1 (CEPE 4.1a.v1, CEPE 8a.n.v1, ESVOC 4.3a.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	455 (CEPE 4.1a.v1, CEPE 8a.n.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	333,3 (ESVOC 4.3a.v1)
	Tonnage annuel du site	100 (CEPE 4.1a.v1, CEPE 8a.n.v1, ESVOC 4.3a.v1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Rejet continu(CEPE 4.1a.v1, CEPE 4.1b.v1)	
	Nombre de jours d'émission par année	220 (CEPE 4.1a.v1, CEPE 4.1b.v1)
	Rejet continu(ESVOC 4.3a.v1)	
	Nombre de jours d'émission par année	300 (ESVOC 4.3a.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,8 (CEPE 4.1a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (CEPE 4.1a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,98 (CEPE 8a.n.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (CEPE 8a.n.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,098 (ESVOC 4.3a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.3a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,02 (CEPE 4.1a.v1, CEPE 8a.n.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (CEPE 4.1a.v1, CEPE 8a.n.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,0007 (ESVOC 4.3a.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ESVOC 4.3a.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .		
Utilisation à l'intérieur		
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires.	
Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol	Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		
P8886	119/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées (Seulement CEPE 4.1a.v1)
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d (Seulement CEPE 4.1a.v1)
	Efficacité de dégradation	96,2 % (Seulement CEPE 4.1a.v1)
	Pourcentage retiré des eaux usées	99 % (Seulement CEPE 4.1a.v1)
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées (Seulement CEPE 4.1b.v1)
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d (Seulement CEPE 4.1b.v1)
	Efficacité de dégradation	96,2 % (Seulement CEPE 4.1b.v1)
	Pourcentage retiré des eaux usées	95 % (Seulement CEPE 4.1b.v1)
	Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b, PROC21, PROC24**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Elimination des déchets Transfert de déchets de processus vers des récipients de stockage	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8a, PROC8b)
	Préparation de matière pour application (poussières émises)	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC21)
	Opération et lubrification d'équipement à haute énergie ouvert (poussières émises)	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC24)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ESVOC SPERC 4.3a.v1: L'estimation de l'exposition environnementale est basée sur le modèle ECETOC TRA v2.  
ESVOC SPERC 4.3a.v1: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	---	Msafe	3107kg / jour	---
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,000532mg/l	0,0605
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,137mg/kg poids sec (p.s.)	0,0605
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000519mg/l	0,0589
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,0134mg/kg poids sec (p.s.)	0,059
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	0,00446mg/l	0,000675
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	Exposition indirecte des personnes à	Estimation de l'exposition	---	0,000708

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		travers l'environnement			
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0116mg/kg poids sec (p.s.)	0,107
ESVOC SPERC 4.3a.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,00753	---

**Travailleurs**

PROC8b, PROC21, PROC24: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

PROC8a, PROC8b, PROC21, PROC24: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC8a	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,09ppm	0,0151
PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,09ppm	0,0853
PROC21	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0124mg/cm2	0,0769
PROC8b	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,03mg/cm2	0,186
PROC8a	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,06mg/cm2	0,373
PROC21	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,6ppm	0,568
PROC24	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,20ppm	0,368
PROC24	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0124mg/cm2	0,0769

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

Santé

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 18: Utilisation comme décapant chimique**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC21: Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ ou articles PROC24: Traitement de haute énergie (mécanique) de substances intégrées dans des matériaux et/ articles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
, Facilement biodégradable.  
, ESVOC spERC 8.3b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
, Pour plus d'informations sur les SpERC du ESVOC pour le secteur des solvants, merci de visiter le site : [www.esig.org](http://www.esig.org).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	100
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	10
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,0005
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,0137
	Tonnage annuel du site	0,005
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution	100

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	(Zones Côtières)	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation à grande dispersion	
	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,98
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,01
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,01
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Utilisations intérieure et extérieure	
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b, PROC21, PROC24</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la	Couvre les pourcentages de substance dans le
P8886	125/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Substance dans le Mélange/l'Article	produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Elimination des déchets Transfert de déchets de processus vers des récipients de stockage	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8a, PROC8b)
	Préparation de matière pour application Pulvérisation à faible énergie en utilisant des outils à main	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC21)
	Préparation de matière pour application Opération et lubrification d'équipement à haute énergie ouvert (poussières émises)	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 10 %. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC24)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Préparation de matière pour application Pulvérisation à faible énergie en utilisant des outils à main	Utiliser une protection des yeux adaptée. porter des gants de protection chimique.(PROC21)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ESVOC SPERC 8.3b.v1: L'estimation de l'exposition environnementale est basée sur le modèle ECETOC TRA v2.  
ESVOC SPERC 8.3b.v1: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	---	Msafe	1,4kg / jour	---
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,0000892mg/l	0,0101

P8886

126/172

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0230mg/kg poids sec (p.s.)	0,0101
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000754mg/l	0,00857
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00195mg/kg poids sec (p.s.)	0,00858
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	0,0000026mg/l	< 0,001
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0000104mg/kg poids sec (p.s.)	0,000071
ESVOC SPERC 8.3b.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,0000743	---

**Travailleurs**

PROC8a, PROC8b, PROC21, PROC24: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

PROC8a, PROC8b, PROC21, PROC24: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC8a	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,09ppm	0,0151
PROC8a	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,06mg/cm2	0,373
PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,3ppm	0,284
PROC8b	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,03mg/cm2	0,186
PROC21	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,660ppm	0,110
PROC21	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0124mg/cm2	0,0769
PROC24	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,20ppm	0,368

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

PROC24	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0247mg/cm2	0,154
--------	-----	--	--------------	-------

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 19: Utilisation comme décapant chimique**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , ESVOC spERC 8.3c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition environnementale.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du ESVOC pour le secteur des solvants, merci de visiter le site : [www.esig.org](http://www.esig.org).

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 20%.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	100
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	10
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,0005
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,0137
	Tonnage annuel du site	0,005
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation à grande dispersion	
	Nombre de jours d'émission par année	365

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,985
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,01
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,005
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Utilisations intérieure et extérieure	

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions règlementaires.
Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol	Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	
---	--

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
---	------------------------	--

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
--	--------------------------	---

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0,25%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	519 Pa



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	3750 g
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 fois par jour
	Fréquence d'utilisation	2 jours/ an
	Durée d'exposition par événement	2,20 h
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zone de la peau exposée	Couvre une surface de peau en contact jusqu'à 857,50 cm <sup>2</sup>
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Dimension du local	20 m <sup>3</sup>
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ESVOC SPERC 8.3c.v1: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,0000892mg/l	0,0101
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0230mg/kg poids sec (p.s.)	0,0101
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000075mg/l	0,00857
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00195mg/kg poids sec (p.s.)	0,00858
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	< 0,0001mg/l	< 0,0001
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0000104mg/kg poids sec (p.s.)	0,000071

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

ESVOC SPERC 8.3c.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,0000743	---
------------------------	-----	-----	-------------------------------	-----------	-----

**Consommateurs**

PC9a: ECETOC TRA

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC9a	---	Consommateur - cutané - aigu - local	0,0194mg/cm2	0,914
PC9a	---	Consommateur - par inhalation, long terme - systémiques	0,120ppm	0,0837

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 20: Utilisation dans la composition de parfums**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations
Activité	Transport et distribution, Cet usage est exempté d'enregistrement conformément à l'Article 2 (5) (6) de la réglementation REACH (EC) No 1907/2006. Pour cette raison, les conditions et les mesures décrites dans ce scénario d'exposition sont applicables uniquement pour une utilisation technique de la substance.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
, Facilement biodégradable.

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	80
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	80
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,15
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	48
	Tonnage annuel du site	12
Facteurs environnementaux qui	Débit du cours d'eau de	18.000 m3/d

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

ne sont pas influencés par la gestion du risque	surface récepteur	
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Rejet continu	
	Nombre de jours d'émission par année	250
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,025
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,02
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,0001
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,025
	Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,001
	Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,0001
Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, .		
Utilisation à l'intérieur		
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux	Station municipale de traitement des eaux usées
P8886	134/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Usées	
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1)
	Transferts de matière Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC3)
	Opérations de mélangeage Procédé en lots avec une collection d'échantillons	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC3)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Procédé en lots	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC5)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC5)
Transfert / déversement à partir de conteneurs avec une collection d'échantillons Etablissement non spécialisé	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a)
Transfert / déversement à partir de conteneurs avec une collection d'échantillons Etablissement spécialisé	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC8b)
Méthode d'échantillonnage	Limitier la teneur de la substance dans le produit à 25%. Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8b)
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Limitier la teneur de la substance dans le produit à 5%. Vidanger le système avant le rodage ou la maintenance de l'équipement. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8b)
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Limitier la teneur de la substance dans le produit à 5%. Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.(PROC8b)
Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Limitier la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.(PROC9)
Activités de laboratoire	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		heure. limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Méthode d'échantillonnage	Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés.(PROC3)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Procédé en lots	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC5)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC5)
	Transfert / déversement à partir de conteneurs avec une collection d'échantillons Etablissement non spécialisé	Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC8a)
	Transfert / déversement à partir de conteneurs avec une collection d'échantillons Etablissement spécialisé	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Méthode d'échantillonnage	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC9)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ERC2: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC2	---	---	Msafe	375kg / jour	---
ERC2	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,000849mg/l	0,0965
ERC2	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,219mg/kg poids sec	0,0966

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

				(p.s.)	
ERC2	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000836mg/l	0,095
ERC2	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,0216mg/kg poids sec (p.s.)	0,0951
ERC2	---	STP	Estimation de l'exposition	0,00764mg/l	0,00116
ERC2	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
ERC2	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0189mg/kg poids sec (p.s.)	0,182
ERC2	---	Air	Estimation de l'exposition	0,00197	---

**Travailleurs**

PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,01ppm	0,00947
PROC1, PROC3	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0250mg/cm2	0,155
PROC3	---	Travailleur - Inhalation - long terme	4,20ppm	0,702
PROC8a, PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,80ppm	0,301
PROC5	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,1ppm	0,184
PROC5, PROC8a, PROC8b	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0999ppm	0,621
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	8,40ppm	0,796



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0150mg/cm2	0,0932
PROC9	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,6ppm	0,568
PROC9	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,06mg/cm2	0,0373

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 21: Formulation de parfums**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations
Activité	Cet usage est exempté d'enregistrement conformément à l'Article 2 (5) (6) de la réglementation REACH (EC) No 1907/2006. Pour cette raison, les conditions et les mesures décrites dans ce scénario d'exposition sont applicables uniquement pour une utilisation technique de la substance.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , COLIPA SpERC 2.1.b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , COLIPA SpERC 2.1.c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , COLIPA SpERC 2.1.d.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , COLIPA SpERC 2.1.e.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , COLIPA SpERC 2.1.f.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , COLIPA SpERC 2.1.g.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , COLIPA SpERC 2.1.i.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , COLIPA SpERC 2.1.j.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , COLIPA SpERC 2.3.b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , COLIPA SpERC 2.3.c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , COLIPA SpERC 2.2.b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , COLIPA SpERC 2.2.c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

, AISE SpERC 2.1.b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , AISE SpERC 2.1.c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , AISE SpERC 2.1.e.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , AISE SpERC 2.1.f.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , AISE SpERC 2.1.k.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , AISE SpERC 2.1.l.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , AISE SpERC 2.1.h.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , AISE SpERC 2.1.i.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du COLIPA pour le secteur cosmétique, merci de visiter le site : [www.cosmeticseurope.eu](http://www.cosmeticseurope.eu).  
 , Pour plus d'informations sur les spERC de AISE pour les secteurs détergence, nettoyage et maintenance, merci de consulter le site : [www.aise.eu](http://www.aise.eu).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	2000
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	100 (AISE 2.1.b.v1, AISE 2.1.c.v1, AISE 2.1.e.v1, AISE 2.1.f.v1, AISE 2.1.h.v1, AISE 2.1.i.v1, AISE 2.1.k.v1, AISE 2.1.l.v1, COLIPA 2.1.b.v1, COLIPA 2.1.c.v1, COLIPA 2.1.d.v1, COLIPA 2.1.e.v1, COLIPA 2.1.f.v1, COLIPA 2.1.g.v1, COLIPA 2.1.h.v1, COLIPA 2.1.j.v1, COLIPA 2.2.b.v1, COLIPA 2.2.c.v1, COLIPA 2.3.b.v1, COLIPA 2.3.c.v1, COLIPA 2.1.i.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	1 (AISE 2.1.b.v1, AISE 2.1.e.v1, AISE 2.1.h.v1, AISE 2.1.k.v1, COLIPA 2.1.b.v1, COLIPA 2.1.d.v1, COLIPA 2.1.f.v1, COLIPA 2.2.b.v1, COLIPA 2.3.b.v1, COLIPA 2.1.i.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,0220 (COLIPA 2.1.c.v1, COLIPA 2.1.e.v1, COLIPA 2.1.g.v1, COLIPA 2.1.j.v1, COLIPA 2.2.c.v1, COLIPA 2.3.c.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,020 (AISE 2.1.c.v1, AISE 2.1.f.v1, AISE 2.1.i.v1, AISE 2.1.l.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	10 (COLIPA 2.1.c.v1, COLIPA 2.1.e.v1, COLIPA 2.1.g.v1, COLIPA 2.1.j.v1, COLIPA 2.2.c.v1, COLIPA 2.3.b.v1, COLIPA 2.3.c.v1, AISE 2.1.c.v1, AISE 2.1.f.v1, AISE 2.1.i.v1, AISE 2.1.l.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	454,55 (COLIPA 2.1.b.v1, COLIPA 2.1.i.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	455 (COLIPA 2.1.d.v1, COLIPA 2.1.f.v1, COLIPA 2.2.b.v1, COLIPA 2.3.b.v1, AISE 2.1.b.v1, AISE

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		2.1.e.v1, AISE 2.1.h.v1, AISE 2.1.k.v1)
	Tonnage annuel du site	100 (COLIPA 2.1.b.v1, COLIPA 2.1.d.v1, COLIPA 2.1.e.v1, COLIPA 2.2.b.v1, COLIPA 2.3.b.v1, AISE 2.1.b.v1, AISE 2.1.e.v1, AISE 2.1.h.v1, AISE 2.1.k.v1, COLIPA 2.1.i.v1)
	Tonnage annuel du site	2,2 (COLIPA 2.1.c.v1, COLIPA 2.1.e.v1, COLIPA 2.1.g.v1, COLIPA 2.1.j.v1, COLIPA 2.2.c.v1)
	Tonnage annuel du site	0,2 (COLIPA 2.3.c.v1, AISE 2.1.c.v1, AISE 2.1.f.v1, AISE 2.1.i.v1, AISE 2.1.l.v1)
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	Rejet continu
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Rejet continu(AISE 2.1.b.v1, AISE 2.1.e.v1, AISE 2.1.h.v1, COLIPA 2.1.b.v1, COLIPA 2.1.c.v1, COLIPA 2.1.d.v1, COLIPA 2.1.e.v1, COLIPA 2.1.f.v1, COLIPA 2.1.g.v1, COLIPA 2.1.j.v1, COLIPA 2.2.b.v1, COLIPA 2.2.c.v1, COLIPA 2.3.b.v1, COLIPA 2.1.i.v1)	
	Nombre de jours d'émission par année	220 (AISE 2.1.b.v1, AISE 2.1.e.v1, AISE 2.1.h.v1, COLIPA 2.1.b.v1, COLIPA 2.1.c.v1, COLIPA 2.1.d.v1, COLIPA 2.1.e.v1, COLIPA 2.1.f.v1, COLIPA 2.1.g.v1, COLIPA 2.1.j.v1, COLIPA 2.2.b.v1, COLIPA 2.2.c.v1, COLIPA 2.3.b.v1, COLIPA 2.1.i.v1)
	Rejet continu(AISE 2.1.c.v1, AISE 2.1.f.v1, AISE 2.1.i.v1, AISE 2.1.l.v1, COLIPA 2.3.c.v1)	
	Nombre de jours d'émission par année	20 (AISE 2.1.c.v1, AISE 2.1.f.v1, AISE 2.1.i.v1, AISE 2.1.l.v1, COLIPA 2.3.c.v1)
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0,0002 (AISE 2.1.b.v1, AISE 2.1.c.v1, AISE 2.1.e.v1, AISE 2.1.f.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (AISE 2.1.b.v1, AISE 2.1.c.v1, AISE 2.1.e.v1, AISE 2.1.f.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,002 (COLIPA 2.1.b.v1, COLIPA 2.3.c.v1, AISE 2.1.c.v1, AISE 2.1.i.v1, AISE 2.1.k.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (COLIPA 2.1.b.v1, COLIPA 2.3.c.v1, AISE 2.1.c.v1, AISE 2.1.i.v1, AISE 2.1.k.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,004 (AISE 2.1.l.v1, COLIPA 2.1.c.v1)
	Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, . (AISE 2.1.l.v1, COLIPA 2.1.c.v1)	
P8886	142/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,03 (COLIPA 2.1.e.v1)
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,015 (COLIPA 2.1.d.v1)
Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, . (COLIPA 2.1.d.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,01 (COLIPA 2.1.f.v1)
Basé sur les valeurs par défaut avec les mesures de gestion des risques suivantes, . (COLIPA 2.1.f.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,02 (COLIPA 2.1.g.v1, COLIPA 2.1.i.v1)
rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (COLIPA 2.1.g.v1, COLIPA 2.1.i.v1)	
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,04 (COLIPA 2.1.j.v1)
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,001 (AISE 2.1.b.v1, AISE 2.1.h.v1, COLIPA 2.3.b.v1)
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,0002 (AISE 2.1.f.v1)
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	0,0001 (AISE 2.1.e.v1)
Utilisation à l'intérieur	

Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station d'épuration domestique
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
	Type de Station de	Station d'épuration domestique (Seulement AISE

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Traitement des Eaux Usées	2.1.b.v1, AISE 2.1.c.v1, AISE 2.1.e.v1, AISE 2.1.f.v1)
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d (Seulement AISE 2.1.b.v1, AISE 2.1.c.v1, AISE 2.1.e.v1, AISE 2.1.f.v1)
	Efficacité de dégradation	99 % (Seulement AISE 2.1.b.v1, AISE 2.1.c.v1, AISE 2.1.e.v1, AISE 2.1.f.v1)
	Pourcentage retiré des eaux usées	99 % (Seulement AISE 2.1.b.v1, AISE 2.1.c.v1, AISE 2.1.e.v1, AISE 2.1.f.v1)
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.

**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. (PROC1)
	Remplissage initial d'usine de l'équipement Procédé en continu avec une collection d'échantillons	Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (PROC2, PROC9)
	Transferts de matière avec une collection d'échantillons	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. (PROC1, PROC2, PROC3)</p>
<p>Opérations de mélangeage Procédé en continu avec une collection d'échantillons</p>	<p>Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. (PROC3)</p>
<p>Opérations de mélangeage</p>	<p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. (PROC4)</p>
<p>Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots</p>	<p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. (PROC5)</p>
<p>Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Procédé en lots</p>	<p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures. (PROC5)</p>
<p>Transfert / déversement à partir de conteneurs avec une collection d'échantillons Etablissement non spécialisé</p>	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. (PROC8a)</p>
<p>Transfert / déversement à partir de conteneurs avec une collection d'échantillons Etablissement spécialisé</p>	<p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. (PROC8b)</p>
<p>Nettoyage et maintenance de l'équipement</p>	<p>Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. (PROC8b)</p>
<p>Remplissage de fûts et</p>	<p>Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1</p>



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

de petits conditionnements Etablissement non spécialisé	heure. Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.(PROC9, PROC8a)
Remplissage de fûts et de petits conditionnements Etablissement spécialisé	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC9, PROC8b)
Remplissage de petits conditionnements	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source.(PROC9)
Remplissage de fûts et de petits conditionnements Transferts de matière en vrac Etablissement spécialisé	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC9, PROC8b)
Remplissage de petits conditionnements	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source.(PROC9)
Trempage, immersion et coulage	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.(PROC13)
Production d'articles par trempage et coulage	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC13)
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC14)
Méthode d'échantillonnage	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8b)
	Activités de laboratoire	Limitier la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.(PROC5)
	Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC5)
	Transfert / déversement à partir de conteneurs avec une collection d'échantillons Etablissement non spécialisé	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8a)
	Transfert / déversement à partir de conteneurs avec une collection d'échantillons Etablissement spécialisé	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC8b)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements Etablissement non spécialisé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC9, PROC8a)
	Remplissage de fûts et de petits conditionnements Transferts de matière en vrac Etablissement spécialisé	porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC9, PROC8b)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

AISE SPERC 2.1.b.v1, COLIPA SPERC 2.1.b.v1: Modèle ECETOC TRA v2

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
COLIPA SPERC 2.1.b.v1	---	---	Msafe	1102kg / jour	---
COLIPA SPERC 2.1.b.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,00182mg/l	0,207
COLIPA SPERC 2.1.b.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,470mg/kg poids sec (p.s.)	0,207
COLIPA SPERC 2.1.b.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,000180mg/l	0,205
COLIPA SPERC 2.1.b.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	0,0174mg/l	0,00263
COLIPA SPERC 2.1.b.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,0466mg/kg poids sec (p.s.)	0,205
COLIPA SPERC 2.1.b.v1	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
COLIPA SPERC 2.1.b.v1	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0426mg/kg poids sec (p.s.)	0,413
COLIPA SPERC 2.1.b.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,00197	---
AISE SPERC 2.1.b.v1	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,000953mg/l	0,108
AISE SPERC 2.1.b.v1	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,246mg/kg poids sec (p.s.)	0,108
AISE SPERC 2.1.b.v1	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000940mg/l	0,107
AISE SPERC 2.1.b.v1	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,0243mg/kg poids sec (p.s.)	0,107
AISE SPERC 2.1.b.v1	---	STP	Estimation de l'exposition	0,00868mg/l	0,00132
AISE SPERC 2.1.b.v1	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000704
AISE SPERC	---	Sol agricole	Estimation de	0,0213mg/kg	0,206

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

2.1.b.v1			l'exposition	poids sec (p.s.)	
AISE SPERC 2.1.b.v1	---	Air	Estimation de l'exposition	0,000105	---

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14: Modèle ECETOC TRA v2  
PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15: Outil REACH avancé  
(modèle ART) (exposition par inhalation)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,006ppm	0,00568
PROC1	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0150mg/cm2	0,0799
PROC2, PROC3	---	Travailleur - Inhalation - long terme	3,1ppm	0,518
PROC2, PROC8b	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,06mg/cm2	0,319
PROC3	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0129mg/cm2	0,0799
PROC5	---	Travailleur - Inhalation - long terme	3,3ppm	0,552
PROC5	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,12mg/cm2	0,639
PROC8a	---	Travailleur - Inhalation - long terme	5,0ppm	0,836
PROC8a, PROC13	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0999mg/cm2	0,532
PROC9	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,05mg/cm2	0,266
PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	5,3ppm	0,886
PROC9	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,7ppm	0,663

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

PROC13	---	Travailleur - Inhalation - long terme	4,7ppm	0,786
PROC14	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,5ppm	0,474
PROC14	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,025mg/cm2	0,133
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,140ppm	0,133
---	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,00250mg/cm2	0,0133

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 22: Utilisation de parfums**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
Activité	Fabrication de la substance ou utilisation en tant que produit chimique de processus ou agent d'extraction. Comprend le recyclage / la récupération, le transfert de matériaux, le stockage, la maintenance, le chargement (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV), l'échantillonnage et les activités de laboratoire associées., Cet usage est exempté d'enregistrement conformément à l'Article 2 (5) (6) de la réglementation REACH (EC) No 1907/2006. Pour cette raison, les conditions et les mesures décrites dans ce scénario d'exposition sont applicables uniquement pour une utilisation technique de la substance.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC4**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , AISE SpERC 4.1.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , Pour plus d'informations sur les spERC de AISE pour les secteurs détergence, nettoyage et maintenance, merci de consulter le site : [www.aise.eu](http://www.aise.eu).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	100
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	1

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	100
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,01
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	23
	Tonnage annuel du site	1
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Rejet continu	
	Nombre de jours d'émission par année	220
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	0
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, .	
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Méthodes d'élimination	(Efficacité: > 90 %) (Épuration ERC4)
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC15, PROC19</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales (systèmes fermés)	<p>Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p> <p>Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.</p> <p>Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)</p>
	Procédé en continu avec une collection d'échantillons	<p>Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p> <p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC2)</p>
	Transferts de matière Etablissement non spécialisé	<p>Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p> <p>S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.</p> <p>Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1</p>
P8886	153/172	FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	heure.(PROC4, PROC8a)
Procédé semi-automatique	<p>limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p> <p>S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC4)</p>
Opérations de mélange (systèmes ouverts)	<p>limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p> <p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC4)</p>
Vaporisation	<p>limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p> <p>S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.</p> <p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC7)</p>
Transferts de matière Etablissement non spécialisé	<p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p> <p>Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.</p> <p>Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.(PROC8a)</p>
Transferts de matière	<p>limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p> <p>Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.</p> <p>S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC8a)</p>
Transferts de matière Etablissement spécialisé	<p>limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p> <p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8b)</p>
Opérations de mélange Opérations de mélange (systèmes ouverts) Procédé en lots	<p>Assurer une ventilation par aspiration au niveau des points d'émission.</p> <p>limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.(PROC3, PROC5)</p>
Laminage, Brossage	<p>limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p>



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
	Procédé en lots	Limitier la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC10)
	Activités de laboratoire	Limitier la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC15)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Opérations de mélange (systèmes ouverts)	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC4)
	Vaporisation	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. porter des gants de protection chimique. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC7)
	Laminage, Brossage	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC10)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ERC4: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC4	---	---	Msafe	210241kg / jour	---
ERC4	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,000954mg/l	0,108
ERC4	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,246mg/kg poids sec (p.s.)	0,109
ERC4	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000940mg/l	0,107

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

ERC4	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,0243mg/kg poids sec (p.s.)	0,107
ERC4	---	STP	Estimation de l'exposition	0,00868mg/l	0,00132
ERC4	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
ERC4	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,0213mg/kg poids sec (p.s.)	0,206
ERC4	---	Air	Estimation de l'exposition	0,000112	---

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC10, PROC14, PROC15, PROC19: Modèle ECETOC TRA v2

PROC2, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC19: Outil REACH avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,001ppm	0,000947
PROC1, PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0025mg/cm2	0,0155
PROC2	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,07ppm	0,0663
PROC2	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,00999mg/cm2	0,062
PROC4	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,2ppm	0,21
PROC4	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,05mg/cm2	0,311
PROC7	---	Travailleur - Inhalation - long terme	5,2ppm	0,87
PROC7	---	Consommateur - cutanée, court terme -	0,0625ppm	0,388

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		locaux		
PROC8a, PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,7ppm	0,663
PROC8a	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0999mg/cm <sup>2</sup>	0,62
PROC10	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,3ppm	0,284
PROC10	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,04mg/cm <sup>2</sup>	0,248
PROC13	---	Travailleur - Inhalation - long terme	4,7ppm	0,786
PROC14	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,5ppm	0,474
PROC14	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,025mg/cm <sup>2</sup>	0,133
PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,140ppm	0,133
---	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,00250mg/cm <sup>2</sup>	0,0133
PROC5	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,67ppm	0,112
PROC5	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0999mg/cm <sup>2</sup>	0,62
PROC19	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,2ppm	0,368
PROC19	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,103mg/cm <sup>2</sup>	0,640

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

Santé

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 23: Utilisation de parfums**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC10b: Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)</p> <p>ERC11b: Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)</p>
Activité	Cet usage est exempté d'enregistrement conformément à l'Article 2 (5) (6) de la réglementation REACH (EC) No 1907/2006. Pour cette raison, les conditions et les mesures décrites dans ce scénario d'exposition sont applicables uniquement pour une utilisation technique de la substance.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d, ERC10b, ERC11b**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.

- , Facilement biodégradable.
- , COLIPA SpERC 8a.1.a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.
- , COLIPA SpERC 8a.1.c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.
- , COLIPA SpERC 8a.1.b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.
- , AISE SpERC 8a.1.b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.
- , AISE SpERC 8a.1.a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement
- .
- , AISE SpERC 8a.1.c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.
- , Pour plus d'informations sur les SpERC du COLIPA pour le secteur cosmétique, merci de visiter le site :

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

[www.cosmeticseurope.eu](http://www.cosmeticseurope.eu).

, Pour plus d'informations sur les spERC de AISE pour les secteurs détergence, nettoyage et maintenance, merci de consulter le site : [www.aise.eu](http://www.aise.eu).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	900
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,053 (COLIPA 8a.1.a.v1, COLIPA 8a.1.b.v1, COLIPA 8a.1.c.v1)
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,04 (AISE 8a.1.a.v1, AISE 8a.1.b.v1, AISE 8a.1.c.v1)
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1 (ERC8d, ERC10b, ERC11b)
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5,3 (COLIPA 8a.1.a.v1, COLIPA 8a.1.b.v1, COLIPA 8a.1.c.v1)
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	4 (AISE 8a.1.b.v1, AISE 8a.1.c.v1, AISE 8a.1.a.v1)
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	10 (ERC10b, ERC11b, ERC8d)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,00075 (AISE 8a.1.a.v1, AISE 8a.1.b.v1, AISE 8a.1.c.v1, COLIPA 8a.1.a.v1, COLIPA 8a.1.b.v1, COLIPA 8a.1.c.v1)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,002 (ERC8d, ERC10b, ERC11b)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,0109 (COLIPA 8a.1.a.v1, COLIPA 8a.1.b.v1, COLIPA 8a.1.c.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,0041 (AISE 8a.1.a.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,0082 (ERC8d, AISE 8a.1.b.v1, AISE 8a.1.c.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,0548 (ERC10b, ERC11b)
	Tonnage annuel du site	0,003975 (COLIPA 8a.1.a.v1, COLIPA 8a.1.b.v1, COLIPA 8a.1.c.v1)
	Tonnage annuel du site	0,0015 (AISE 8a.1.a.v1)
	Tonnage annuel du site	0,003 (AISE 8a.1.b.v1, AISE 8a.1.c.v1)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Tonnage annuel du site	0,03 (ERC8d)
	Tonnage annuel du site	0,02 (ERC10b, ERC11b)
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation à grande dispersion	
	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	1 (AISE 8a.1.c.v1, ERC8d, ERC10b, ERC11b, COLIPA 8a.1.b.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (AISE 8a.1.c.v1, ERC8d, ERC10b, ERC11b, COLIPA 8a.1.b.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1 (ERC8d, ERC10b, ERC11b, AISE 8a.1.a.v1, AISE 8a.1.b.v1, COLIPA 8a.1.a.v1, COLIPA 8a.1.c.v1)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ERC8d, ERC10b, ERC11b, AISE 8a.1.a.v1, AISE 8a.1.b.v1, COLIPA 8a.1.a.v1, COLIPA 8a.1.c.v1)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,2 (ERC8d)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ERC8d)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 (ERC10b)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ERC10b)	
Utilisations intérieure et extérieure		
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des	2.000 m3/d

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	eaux usées	
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des eaux usées	96,2 %
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC15, PROC19</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	0,5 - 10 kPa
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures	
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	On considère que les activités se font à température ambiante.	
	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Expositions générales (systèmes fermés)	<p>Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p> <p>Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.</p> <p>Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.(PROC1, PROC2)</p>
	Transferts de matière Procédé semi-automatique Etablissement non spécialisé	<p>Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).</p> <p>Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p> <p>Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC8a)</p>
	Transferts de matière Manuel Etablissement non spécialisé	<p>Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p> <p>Éviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.</p> <p>Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.(PROC8a)</p>
	Procédé en continu	<p>Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %.</p>
P8886	162/172	FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC2)
Procédé semi-automatique Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC4)
Transferts de matière Etablissement non spécialisé	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.(PROC4, PROC8a)
Surfaces Etablissement non spécialisé	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC10, PROC8a)
Vaporisation	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.(PROC11)
Transferts de matière Etablissement spécialisé	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 15 minutes.(PROC8b)
Surfaces Nettoyage	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC10)
Laminage, Brossage	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heures.(PROC10)
Vaporisation	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 1 heure.(PROC11)
	Activités de laboratoire	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC15)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts)	Limiter la concentration de la substance dans le produit à 1 %. Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).(PROC4, PROC5)
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Vaporisation	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC11)
	Surfaces Nettoyage	porter des gants de protection chimique. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC10)
	Laminage, Brossage	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.(PROC10)
	Vaporisation	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC11)
	Opérations de mélange (systèmes ouverts)	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée.(PROC4, PROC5)

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ERC8d, ERC10b, ERC11b: Modèle ECETOC TRA v2

P8886

164/172

FR

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8d	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,000245mg/l	0,0279
ERC8d	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0634mg/kg poids sec (p.s.)	0,0279
ERC8d	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000232mg/l	0,0263
ERC8d	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00598mg/kg poids sec (p.s.)	0,00264
ERC8d	---	STP	Estimation de l'exposition	0,00157mg/l	0,000238
ERC8d	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
ERC8d	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,00386mg/kg poids sec (p.s.)	0,00373
ERC8d	---	Air	Estimation de l'exposition	0,0000855	---
ERC10b, ERC11b	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,000193mg/l	0,0220
ERC10b, ERC11b	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0499mg/kg poids sec (p.s.)	0,020
ERC10b, ERC11b	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000179mg/l	0,0204
ERC10b, ERC11b	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,000464mg/kg poids sec (p.s.)	0,0204
ERC10b, ERC11b	---	STP	Estimation de l'exposition	0,00105mg/l	0,000159
ERC10b, ERC11b	---	Exposition indirecte des personnes à travers l'environnement	Estimation de l'exposition	---	0,000708
ERC10b, ERC11b	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,00257mg/kg poids sec (p.s.)	0,0249

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

ERC10b, ERC11b	---	Air	Estimation de l'exposition	0,0000818	---
-------------------	-----	-----	-------------------------------	-----------	-----

**Travailleurs**

PROC1, PROC2, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC15, PROC19: Modèle ECETOC TRA v2  
PROC1, PROC2, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC15, PROC19: Outil REACH  
avancé (modèle ART) (exposition par inhalation)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Travailleur - par inhalation, long terme - systémiques	0,001ppm	0,000974
PROC1	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,00250mg/cm2	0,0133
PROC2	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,140ppm	0,133
PROC2	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,00999mg/cm2	0,0532
PROC5	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,670ppm	0,112
PROC4	---	Travailleur - Inhalation - long terme	1,2ppm	0,201
PROC5, PROC8a	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0999mg/cm2	0,532
PROC8a, PROC10, PROC11, PROC15	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,7ppm	0,663
PROC8b	---	Travailleur - Inhalation - long terme	0,350ppm	0,332
PROC8b	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,05mg/cm2	0,266
PROC10	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,04mg/cm2	0,213
PROC11	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,0781mg/cm2	0,832

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

PROC15	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,00250ppm	0,0133
PROC19	---	Travailleur - Inhalation - long terme	2,20ppm	0,368
PROC19	---	Consommateur - cutanée, court terme - locaux	0,103mg/cm2	0,549

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

**1. Titre court du scénario d'exposition 24: Utilisation de parfums**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité PC3: Produits d'assainissement de l'air PC8: Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC9c: Peintures au doigt PC13: Carburants PC18: Encres et toners PC28: Parfums, produits parfumés PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories d'articles	AC0: Autres AC31: Vêtements parfumés AC34: Jouets parfumés AC35: Articles en papier parfumé
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC10b: Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif) ERC11b: Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)
Activité	Couvre les expositions générales des consommateurs dues à l'utilisation des produits ménagers vendus en tant que produits de lavage et de nettoyage, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et produits d'assainissement de l'air., Cet usage est exempté d'enregistrement conformément à l'Article 2 (5) (6) de la réglementation REACH (EC) No 1907/2006. Pour cette raison, les conditions et les mesures décrites dans ce scénario d'exposition sont applicables uniquement pour une utilisation technique de la substance.

**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8d, ERC10b, ERC11b**

La substance est une UVCB complexe, Non hydrophobe.  
 , Facilement biodégradable.  
 , COLIPA SpERC 8a.1.a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , COLIPA SpERC 8a.1.b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , COLIPA SpERC 8a.1.c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , AISE SpERC 8a.1.a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

, AISE SpERC 8a.1.b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , AISE SpERC 8a.1.c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition de l'environnement.  
 , Pour plus d'informations sur les SpERC du COLIPA pour le secteur cosmétique, merci de visiter le site : [www.cosmeticseurope.eu](http://www.cosmeticseurope.eu).  
 , Pour plus d'informations sur les spERC de AISE pour les secteurs détergence, nettoyage et maintenance, merci de consulter le site : [www.aise.eu](http://www.aise.eu).

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	950
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,053 (COLIPA 8a.1.a.v1, COLIPA 8a.1.b.v1, COLIPA 8a.1.c.v1)
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,04 (AISE 8a.1.a.v1, AISE 8a.1.b.v1, AISE 8a.1.c.v1)
	Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région:	0,1 (ERC8d, ERC10b, ERC11b)
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5,3 (COLIPA 8a.1.a.v1, COLIPA 8a.1.b.v1, COLIPA 8a.1.c.v1)
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	4 (AISE 8a.1.a.v1, AISE 8a.1.b.v1, AISE 8a.1.c.v1)
	Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	10 (ERC8d, ERC10b, ERC11b)
	La partie du tonnage régional utilisée localement:	0,00075
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,0109 (COLIPA 8a.1.a.v1, COLIPA 8a.1.b.v1, COLIPA 8a.1.c.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,0082 (AISE 8a.1.a.v1, AISE 8a.1.b.v1, AISE 8a.1.c.v1)
	Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,0548 (ERC8d, ERC10b, ERC11b)
	Tonnage annuel du site	0,004 (COLIPA 8a.1.a.v1, COLIPA 8a.1.b.v1, COLIPA 8a.1.c.v1)
	Tonnage annuel du site	0,003 (AISE 8a.1.a.v1, AISE 8a.1.b.v1, AISE 8a.1.c.v1)
	Tonnage annuel du site	0,02 (ERC8d, ERC10b, ERC11b)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement	Utilisation à grande dispersion	
	Nombre de jours d'émission par année	365
	Facteur d'Emission ou de Libération: Air	1 (AISE 8a.1.c.v1, COLIPA 8a.1.b.v1, ERC8d, ERC10b, ERC11b)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (AISE 8a.1.c.v1, COLIPA 8a.1.b.v1, ERC8d, ERC10b, ERC11b)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	1 (COLIPA 8a.1.a.v1, COLIPA 8a.1.c.v1, AISE 8a.1.a.v1, AISE 8a.1.b.v1, ERC8d, ERC10b, ERC11b)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (COLIPA 8a.1.a.v1, COLIPA 8a.1.c.v1, AISE 8a.1.a.v1, AISE 8a.1.b.v1, ERC8d, ERC10b, ERC11b)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	1 (ERC10b)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ERC10b)	
	Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	0,2 (ERC8d)
	rejet initial avant les mesures de gestion des risques, . (ERC8d)	
Utilisations intérieure et extérieure		
Conditions techniques et mesures au niveau du procédé pour prévenir les dégagements Conditions techniques et mesures sur-site pour réduire ou limiter les dégagements, les émissions dans l'air et les décharges dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Empêcher toute évacuation dans l'environnement dans le respect des prescriptions réglementaires. Les pratiques courantes varient selon les sites d'où l'utilisation d'estimations prudentes de rejets issus des processus.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
	Efficacité de dégradation	96,2 %
	Pourcentage retiré des	96,2 %
P8886	170/172	FR



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

	eaux usées	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux réglementations locale et/ou nationale en vigueur.
<b>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC1, PC3, PC8, PC9a, PC9b, PC9c, PC13, PC18, PC28, PC31, PC34, PC35, PC39</b>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 20%.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide
	Pression de vapeur	519 Pa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/ an
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.	

**3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**

**Environnement**

ERC8d: Modèle ECETOC TRA v2

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8d	---	Eau douce	Estimation de l'exposition	0,000245mg/l	0,0279
ERC8d	---	Sédiment d'eau douce	Estimation de l'exposition	0,0634mg/kg poids sec (p.s.)	0,0279
ERC8d	---	Eau de mer	Estimation de l'exposition	0,0000232mg/l	0,0263
ERC8d	---	Sédiment marin	Estimation de l'exposition	0,00598mg/kg poids sec (p.s.)	0,0264
ERC8d	---	STP	Estimation de l'exposition	0,00157mg/l	0,000238
ERC8d	---	Exposition	Estimation de	---	0,000708

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Essence de térébenthine**

Version 2.0

Date d'impression 06.11.2018

Date de révision 06.11.2018

		indirecte des personnes à travers l'environnement	l'exposition		
ERC8d	---	Sol agricole	Estimation de l'exposition	0,00386mg/kg poids sec (p.s.)	0,0373
ERC8d	---	Air	Estimation de l'exposition	0,0000855	---

**Consommateurs**

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
---	le pire des cas	Exposition combinée du consommateur	0,15mg/kg p.c./jour	---

ECETOC TRA consumer v3.

**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

**Environnement**

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

L'efficacité d'épuration des eaux usées requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site/hors site, soit seules soit associées.

L'efficacité d'épuration de l'air requise peut être atteinte au moyen de technologies sur site, soit seules soit associées.

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

**Santé**

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maîtrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION</b>		
<b>nom</b>	<b>BRENNTAG N.V.</b>	<b>BRENNTAG Nederland B.V.</b>
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht
pays	Belgique	Les Pays Bas
numéro de téléphone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944
numéro de fax	+32 (0)56 77 57 11	+31 (0)78 65 44 919
site web	www.brenntag.be	www.brenntag.nl
courriel	info@brenntag.be	info@brenntag.nl
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et matières premières	
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01
procédure de rappel	Oui	
numéro d'urgence (24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 6544 944
<b>SYSTEMES DE QUALITÉ</b>		
ISO 9001	Oui	Oui
ISO 14001	Oui	Oui
ISO 22000	Oui	Oui
FSSC 22000	Oui	Oui
GMP+ -feed	Oui	Oui
OHSAS18001	-	Oui
ESAD	Oui	Oui
autres	-	AEO